



RAPPORT ANNUEL 2019

sur le prix et la qualité
du service public de
prévention et de
gestion des déchets
ménagers et assimilés

Avant-propos

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB.

Les Présidents en font une présentation à leur assemblée délibérante qui prend acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT	4
---------------------------------	----------

CHAPITRE 1 : LE SMICTOM LGB	5
--	----------

1. LES MISSIONS.....	5
2. LE TERRITOIRE	6
3. LES RESSOURCES HUMAINES.....	7
4. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS	8
5. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS	9

CHAPITRE 2 : L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	22
--	-----------

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	24
2. LES DÉCHETS RECYCLABLES.....	29
3. LES DÉCHETS VERTS	35
4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC).....	36
5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE.....	38
6. BILAN	44

CHAPITRE 3 : LA SITUATION FINANCIÈRE	47
---	-----------

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.....	47
2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNÉE 2019	52
3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS - ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE	54

CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES 2020	56
---	-----------

AVERTISSEMENT

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2018 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

Edito du Président

Après dix ans d'existence le SMICTOM LGB a décidé de revoir la gouvernance et c'est ainsi, que depuis le début 2020, Albret Communauté et la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, sont représentées par un même nombre de délégués.

Je tiens à rendre hommage à toutes celles et ceux qui se sont impliqués, élus et agents, pour la bonne marche de ce service indispensable.

Tout en conservant un service de qualité pour l'usager, les actions menées dans le cadre de la gestion des collectes ont permis d'optimiser les coûts d'exploitation, et ainsi maintenir les montants des participations des adhérents et donc de la T.E.O.M.

Cette nouvelle organisation se met petit à petit en place, sur propositions des services techniques du SMICTOM LGB et en accord avec les maires et les communautés de communes et les résultats sont encourageants, notamment au niveau du tri sélectif.

Il est absolument URGENT de contenir voire de diminuer les charges du service de collectes des ordures ménagères afin d'absorber l'impact de coût du traitement, qui, d'une part, du fait de la fermeture au 31/12/2020 de l'installation de stockage de Nicole, nous contraindra à exporter nos déchets en dehors de département (environ + 10 €/hab. en 2021) et d'autre part la hausse de la TGAP, « bombe à retardement de la fiscalité », passant de 25 €/T en 2020, à 37 €/T en 2021 pour atteindre les 65€/T en 2025....

Pour contenir dans la mesure du possible ce déferlement de charges supplémentaires inéluctable, nous devons poursuivre et intensifier nos efforts pour respecter les objectifs fixés par la loi T.E.C.V. et « boussuler » nos habitudes afin de réussir ensemble la transition vers un territoire vertueux en matière de protection des ressources de notre planète.

Je sais pouvoir compter sur une équipe investie pour y arriver.

Cordialement

*Alain LORENZELLI
Président du SMICTOM LGB*

CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB

1. LES MISSIONS



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Prend en charge les déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, en porte à porte ou en apport volontaire :

- Ordures Ménagères Résiduelles qui constituent la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers (principalement emballages non recyclables, poussières, débris de verre ou vaisselles)
- Déchets recyclables qui, une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets. Ils se répartissent en 3 catégories : les papiers, les emballages ménagers légers (boîtes de conserve, aérosols et bidons en métal, bouteilles et flacons en plastique, boîtes en carton, briques alimentaires) et le verre (bouteilles, pots et bocaux)

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables a été transféré au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).



LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

Assure l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire syndical.

Ces espaces clos et gardiennés sont aménagés pour collecter les déchets occasionnels des usagers qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères résiduelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, végétaux, gravats...)



LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Mène des actions permettant de promouvoir les gestes pour réduire la production des déchets et sur la nécessité de les trier et de les valoriser :

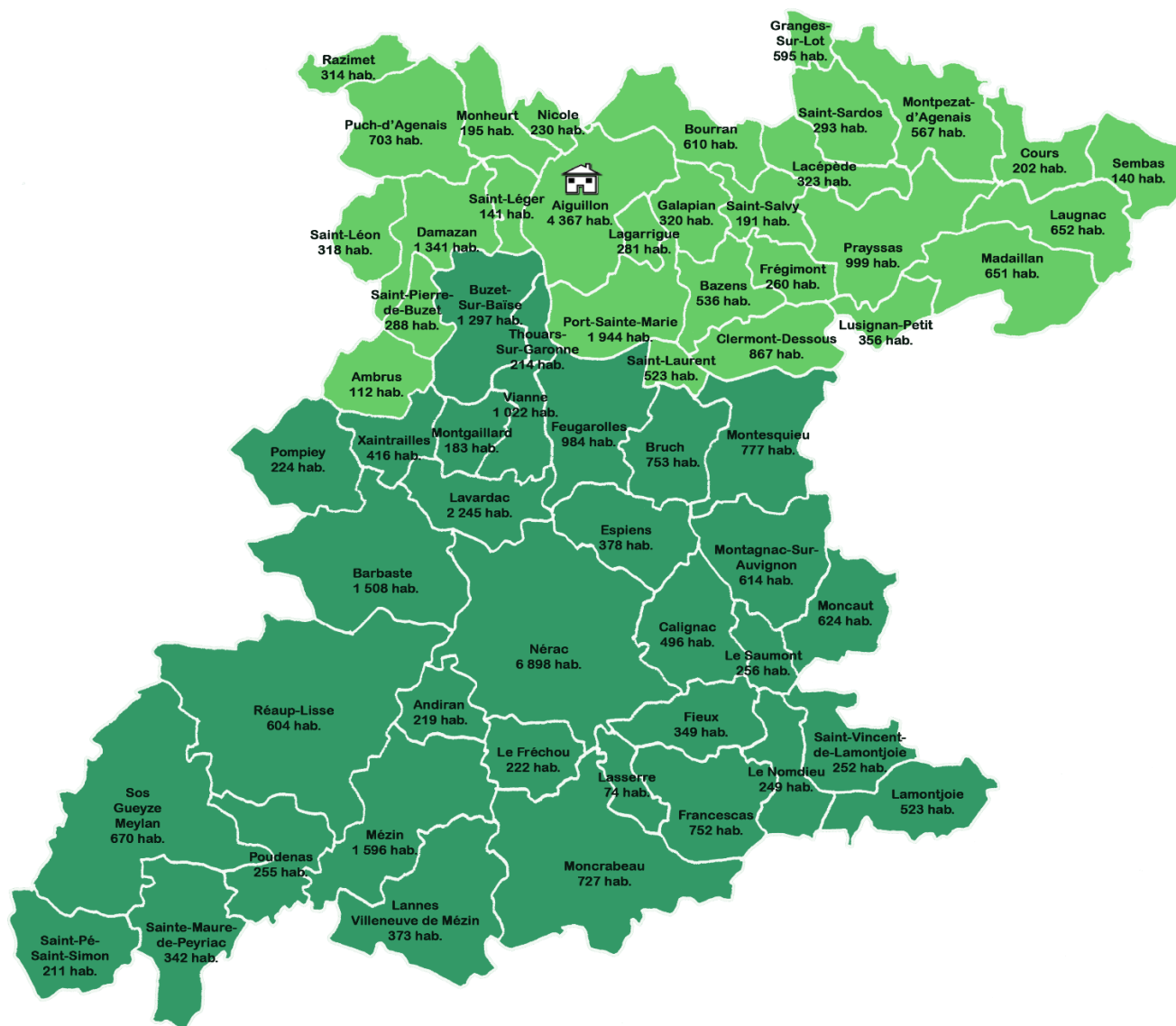
- Participations aux manifestations publiques
- Interventions en milieu scolaire
- Sensibilisation du public avec des actions de proximité

2. LE TERRITOIRE

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Population Totale	Superficie (Km ²)	Densité (hab./Km ²)
ALBRET COMMUNAUTE	33	26 307	27 383	741,7	35
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	29	18 319	18 789	380,6	48
Total	62	44 626	46 172	1 122,3	40

Tableau 1 : Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB

(Source INSEE : Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2019 – Référence statistique 2016)



Collectivités adhérentes

 Communautés de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas - 18 319 hab.

 Albret Communauté - 26 307 hab.

 Siège du SMICTOM LGB

LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

62 communes

44 626 habitants

1 122 Km²

40 hab./Km²

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population

(Source INSEE : Populations légales municipales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 – Référence statistique 2016)

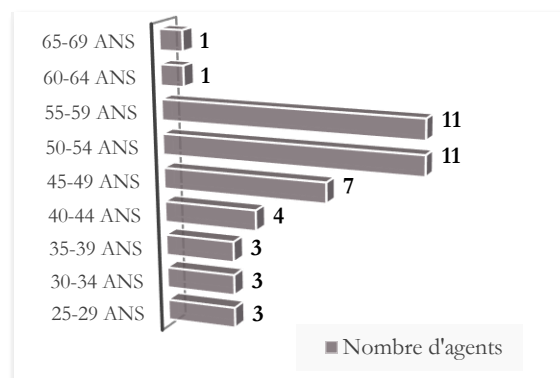
3. LES RESSOURCES HUMAINES

LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, le personnel affecté à la gestion des déchets du Syndicat se compose de 44 agents (41 agents stagiaires ou titulaires, 2 chargés de mission, 1 agent CAE/PEC) répartis de la manière suivante :

- 1 Directrice Générale des Services
- 1 chargée de mission (affaires juridiques)
- 1 responsable technique
- 1 responsable administratif et Ressources Humaines
- 1 technicien principal
- 2 techniciens
- 1 chargé de mission (prévention)
- 1 agent de maîtrise
- 1 adjointe administrative principale 2^{ème} classe
- 1 adjointe administrative
- 7 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 13 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 12 adjoints techniques
- 1 CAE /PEC

L'effectif est composé de 79,5% d'hommes (35 agents) pour 20,5% de femmes (9 agents)

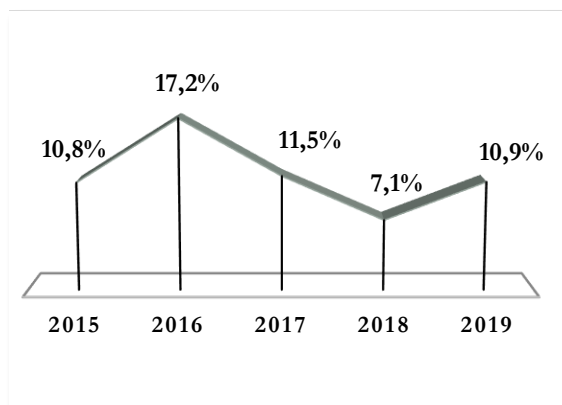


Graphique 1 : Pyramide des âges au 31/12/2019

La pyramide des âges montre que **plus de 70% du personnel ont atteint ou dépassé les 45 ans**. Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements.

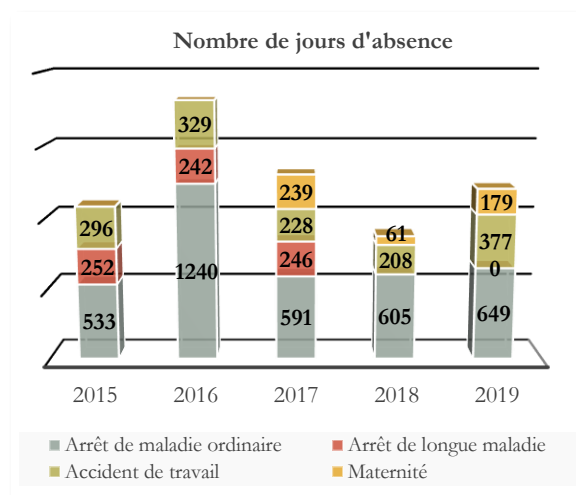
L'ÉVOLUTION DE L'ABSENTÉISME

Le **taux d'absentéisme** se situe aux alentours de 11% hormis pour 2016. Il se calcule, chaque année, en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre de jours théoriquement travaillés et en multipliant par 100



Graphique 2 : Evolution du taux d'absentéisme

Les **arrêts pour maladie ordinaire sont les plus fréquents** avec une forte hausse de ces arrêts en 2016. Depuis 2017, ils avoisinent les 600 jours.



Graphique 3 : Evolution et répartition par type d'absence

4. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS

La politique nationale de gestion des déchets s'est orientée ces dernières années vers un modèle d'économie circulaire visant à réduire l'utilisation de ressources naturelles et la quantité de déchets produits, à privilégier une utilisation efficace et à faire des déchets de nouvelles ressources par le réemploi, le recyclage et la valorisation.

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

La Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe des orientations et objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets :

PRÉVENTION

- Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020.

VALORISATION

- Atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025

TRAITEMENT

- Réduire de 30% les tonnages de déchets envoyés en installation de stockage entre 2010 et 2020, de 50% d'ici 2025

TRI

- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers en plastique avant 2022

BIODÉCHETS

- Générer le tri à la source des biodéchets d'ici 2025

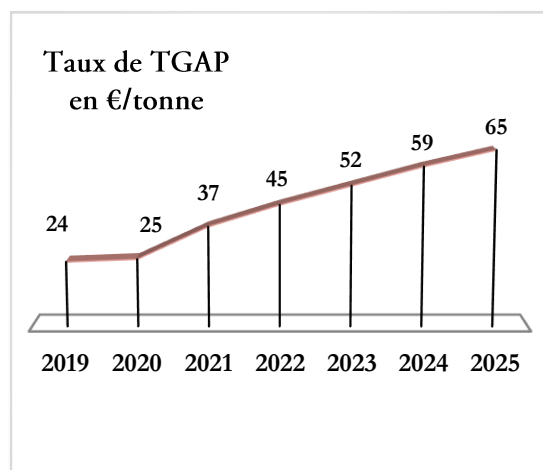
TARIFICATION INCITATIVE

- Invite à une généralisation de la tarification incitative avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts en 2020 et 25 millions en 2025

L'AUGMENTATION DES TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS POLLUANTES

Afin de favoriser la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets, la trajectoire d'augmentation de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement des déchets est renforcée entre 2020 et 2025 (montant multiplié par 2,6 pour chaque tonne de déchets enfouis).

Actuellement, plus de 14 000 tonnes de déchets sont enfouies. Par conséquent, il est impératif dans les meilleurs délais de réduire ces tonnages afin de maîtriser la hausse des coûts de traitement incluant la TGAP.



Graphique 4 : hausses du taux de TGAP « Stockage »

(Source article 266 nomies du code des douanes modifié par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 – art 63- Calendrier des hausses de taux de TGAP pour des installations de stockage autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté comparable à l'ISDND de Nicole)

5. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Le SMICTOM LGB s'inscrit pleinement dans le défi national de transition vers une économie circulaire en mettant l'accent sur :

- La réduction des déchets à la source en favorisant le réemploi, la réparation, l'éco-consommation et l'économie circulaire
- Le tri et la valorisation des déchets
- L'optimisation des collectes pour une efficacité du service à l'utilisateur
- La maîtrise des coûts

ORIENTATION 1 : ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR COÛT

➔ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'optimisation des collectes des ordures ménagères a continué en 2019 avec :



Le renouvellement du parc des véhicules

Livraison d'une benne à ordures ménagères

La lutte contre les dépôts sauvages par la suppression de points de regroupement



Place du Forail à Nérac



Commune de Xaintrailles

L'expérimentation sur la commune de Prayssas d'un système de collecte innovant : le compacteur solaire



Ce **dispositif** exclusivement réservé aux ordures ménagères a été **implanté à côté des bornes de tri** sur un site totalement aménagé derrière la halle au Chasselas afin que les habitants disposent d'un **unique point de collecte**.



RÉSULTATS :

APRÈS 3 MOIS DE FONCTIONNEMENT :



12 tonnes d'ordures ménagères



7,6 tonnes de déchets recyclables

➔ COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Au cours du deuxième trimestre, la collecte en porte à porte sur les communes de Port-Sainte-Marie et d'Aiguillon a été remplacée par de l'apport volontaire.

A cet effet, en plus de ceux existants, des points tri pour les 3 matériaux ont été installés.

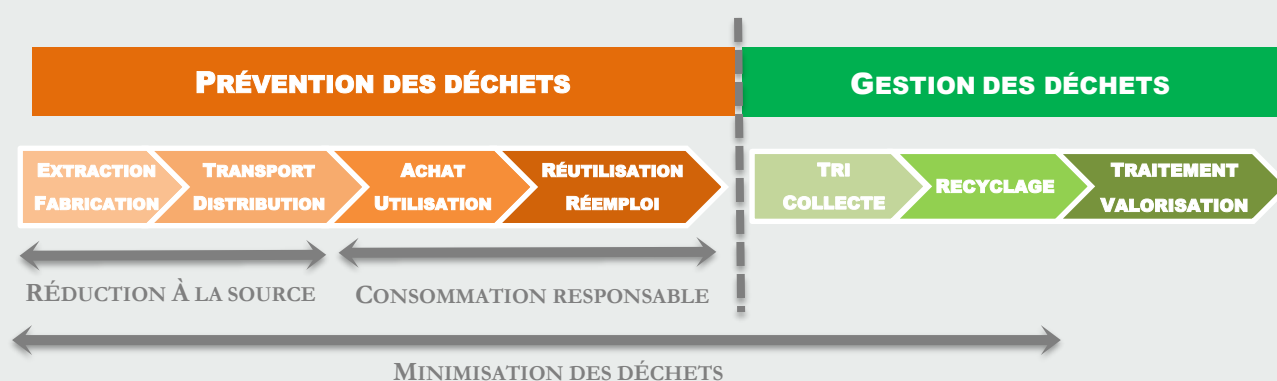


ORIENTATION 2 : INTENSIFIER LA PRÉVENTION, LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

La directive 2008/98/CE du Parlement Européen et du Conseil de 2008 a défini la **prévention des déchets** comme étant « l'ensemble des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Elle vise à réduire la quantité de déchets produits ainsi que leur nocivité ».

Elle porte aussi bien sur les étapes en amont du cycle de vie du produit lors de sa fabrication et de sa distribution que sur la consommation et la réutilisation du produit.

Ainsi, la réduction à la source, la sélection lors de l'achat de produits réutilisables ou moins emballés, la pratique du paillage ou du compostage à domicile et le réemploi des biens sont autant de gestes de prévention.



Dans ce cadre, le **SMICTOM LGB** a entrepris l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** qui regroupe l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour notamment réduire les déchets.

Le **Syndicat** a renforcé les actions de **sensibilisation** à la prévention, au tri et à la valorisation des déchets. **En 2019, près de 1 800 personnes ont été sensibilisées** (environ 1 300 en 2018) :

- **Accompagnement** de la cuisine centrale de Barbaste dans la mise en place d'une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire**
- **Animations itinérantes « bus escape game »** sur l'ensemble du territoire auprès de différents publics (les 10 -18 ans en se rendant dans les écoles, collèges et lycées, les familles lors des événements locaux, les entreprises,...)
- Proposition aux enseignants d'une **offre d'interventions enrichies**.
- Possibilité pour les **associations d'adhérer à la charte « réduisons nos déchets »**

L'objectif est de :

- **Prévenir la production des déchets** en faisant connaître les comportements permettant de les réduire : consommation responsable (limiter les emballages, lutter contre le gaspillage alimentaire), économie circulaire « *réparer, réutiliser, réemployer...* »
- **Continuer d'encourager le tri des déchets recyclables**
- **Améliorer la qualité du tri et la valorisation des déchets** par la découverte du compostage, du paillage et du broyage
- Diffuser des informations sur les compétences du **SMICTOM LGB**

➤ LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le SMICTOM LGB s'est engagé au côté de la mairie de Barbaste, de Valorizon et du CREPAQ (Centre de Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine) dans la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la cuisine centrale de Barbaste.

Le projet s'est effectué en 3 étapes :



Le gaspillage alimentaire est défini comme étant « Toute nourriture destinée à la consommation humaine, qui à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée » (Source : Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire de juin 2013).

La **moyenne nationale** pour les écoles élémentaires est de **120g/personne/repas** (Source guide pratique de l'ADEME de 2017 Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective)

PHASE 1 : RÉALISATION D'UN ÉTAT DES LIEUX DU SITE POUR DÉTERMINER LES PRÉCONISATIONS À METTRE EN ŒUVRE

Tout d'abord, des pesées ont été organisées sur une semaine entière pour quantifier le gaspillage alimentaire et estimer son coût annuel.

Puis, le chef cuisinier a été questionné sur le fonctionnement de la cantine (processus de commande, gestion des effectifs, équipement du restaurant, service, dessert, gestion des déchets,...) et un sondage a été adressé aux élèves.



PHASE 2 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

A l'issue des résultats du diagnostic, les actions suivantes ont été mise en place :

- ✓ Déplacement du pain en fin de ligne du self au lieu du début
- ✓ Séparation des tables au niveau des élémentaires pour réduire le bruit dans le réfectoire
- ✓ Mise en place d'un affichage relatif au gaspillage alimentaire et du bruit dans le réfectoire



- ✓ Journée de sensibilisation des élèves par le SMICTOM LGB à bord du « Bus Escape Game »

Ce bus entièrement aménagé par le Syndicat se compose :

- D'un **univers jeu** : Par équipe de 5 à 6 joueurs, les participants ont 20 min pour trouver des indices et résoudre des énigmes pour sortir du bus.
- D'un **espace « débriefing »** sous l'auvent : retour sur la mission. Décoré avec des affiches et des objets détournés, il permet de sensibiliser, d'échanger sur l'impact environnemental et économique du tri et du gaspillage alimentaire et de prendre conscience de la nécessité de limiter la production des déchets.

PHASE 3 : ÉVALUATION DES ACTIONS REALISÉES

Une seconde série de pesées ont été réalisées sur une semaine complète et sur des menus similaires aux précédentes pour quantifier le gaspillage alimentaire et estimer son coût annuel après la mise en place des différentes mesures.

RÉSULTATS :

- ✓ **Réduction de près de 50% du gaspillage alimentaire** (126 g/convive lors des premières pesées puis 65g/convive lors des deuxièmes)
- ✓ **Détournement des ordures ménagères d'environ 800 kg de déchets sur l'année**
- ✓ **Economie potentielle d'environ 1000 € sur l'année**

LE SMICTOM LGB REMPORTE LE TROPHÉE DU RÉSEAU RÉGAL 2019 DANS LA CATÉGORIE « RESTAURATION SCOLAIRE – SENSIBILISATION »



Le SMICTOM LGB a été récompensé pour la création de cette animation itinérante et dans le cadre de cette action en **recevant** le 16 octobre 2019, le **trophée du réseau Régal 2019** dans la **catégorie « Restauration scolaire – sensibilisation »**.



➤ PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS THÉMATIQUES ET FESTIVES

Le « Bus Escape » s'est déplacé sur l'ensemble du territoire afin d'aller à la rencontre du public : occasion d'échanger sur les bonnes pratiques pour réduire les déchets (réemploi, lutte contre gaspillage alimentaire, consommation responsable), de parler du tri et de présenter les missions du SMICTOM LGB.

Des stands d'informations ont également été tenus lors des marchés nocturnes ou en déchèterie.



Salon de l'habitat à Nérac

9 et 10
février



Du 1^{er} au
4 avril

*Championnat de France UNSS de
golf à Barbaste*



Garenne Partie à Nérac

13 et 14
avril



24 avril

*Journée d'information et de
prévention à Prayssas*



Foire de Port Sainte Marie

28 avril



17 et 18
mai

Festival récup&cie à Marmande



Journée d'information et de prévention « nettoyons la nature » à Francescas

29 mai



11, 13, 18 et 19 juin

Stand d'information sur les déchèteries de Damazan et de Port Sainte Marie

Marché de Vianne

28 juin



Marché nocturne de Prayssas

28 août

6 juillet

Fest' à Buzet



7 septembre

Forum des associations à Nérac



Journée Ecoday à Prayssas

28 septembre

29 septembre

Les Virades de l'Espoir à Barbaste

Football Club de Nérac

9 octobre

20 novembre

Crédit Agricole de Nérac

RÉSULTATS:

✓ Près de 900 personnes sensibilisées

➤ INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de diffuser l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, le SMICTOM LGB réalise des interventions dans les établissements scolaires du territoire syndical (écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées).

ÉCOLES PRIMAIRES : UN PROGRAMME D'ANIMATIONS SUR LA RÉDUCTION, LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

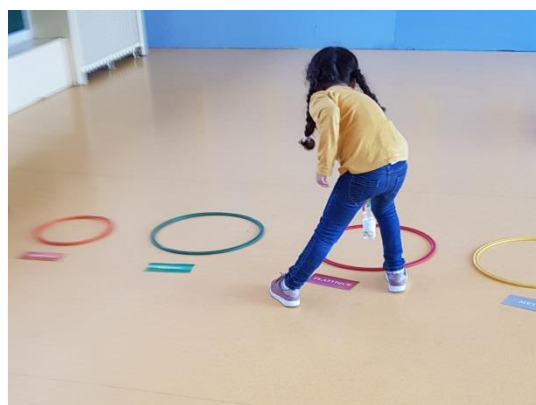
Depuis 2010, le SMICTOM LGB intervient dans les écoles afin de sensibiliser les élèves au tri et à la valorisation des déchets.

Dans cette continuité, le Syndicat a décidé d'enrichir son offre d'interventions gratuites en intégrant un volet entièrement consacré à la prévention des déchets. Il est proposé aux enseignants, sur réservation, deux interventions complémentaires :

- **Classe de GS** : À travers le plaisir du jeu, les élèves de la Grande section exercent leurs capacités sensorielles en partant à la découverte des déchets (matière, forme, texture, bruit) et des consignes de tri.



- **Classes de CP et de CE1** : En examinant le contenu d'une poubelle «type», les élèves de CP et de CE1 appréhendent la notion de déchets en les classant par matière, abordent les consignes de tri et les gestes pour produire moins de déchets.

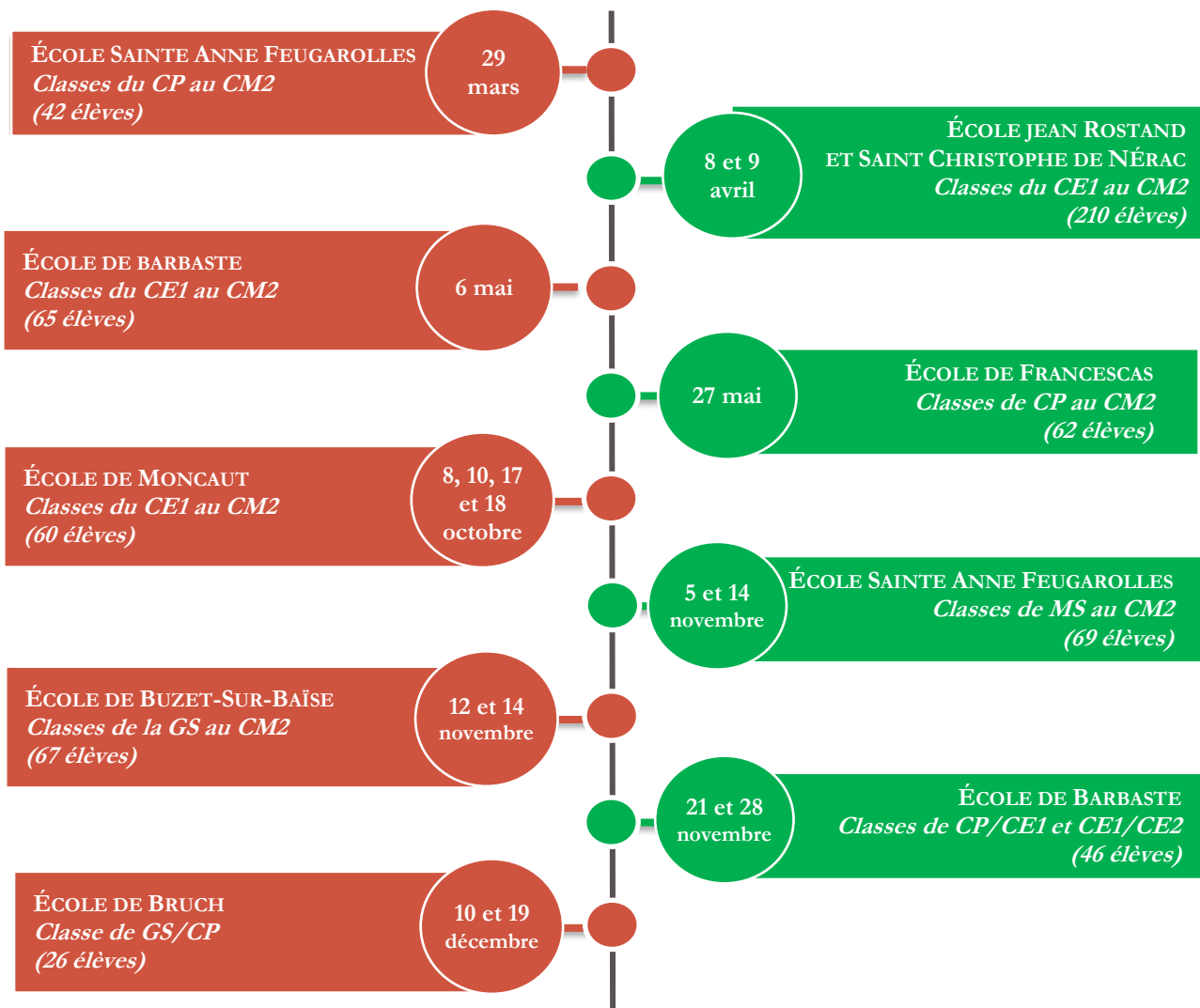


- **Classes de CE2, CM1 et de CM2** : Sous forme d'ateliers, les élèves de CE2, CM1 et CM2 prennent conscience de la place des déchets dans la vie quotidienne et de l'importance du tri. Ils apprennent les consignes de tri. Puis, au travers de l'animation « Bus Escape Game », ils découvrent les bons gestes pour produire moins de déchets et éviter le gaspillage alimentaire.

Accompagnement des écoles dans la mise en place du tri sélectif

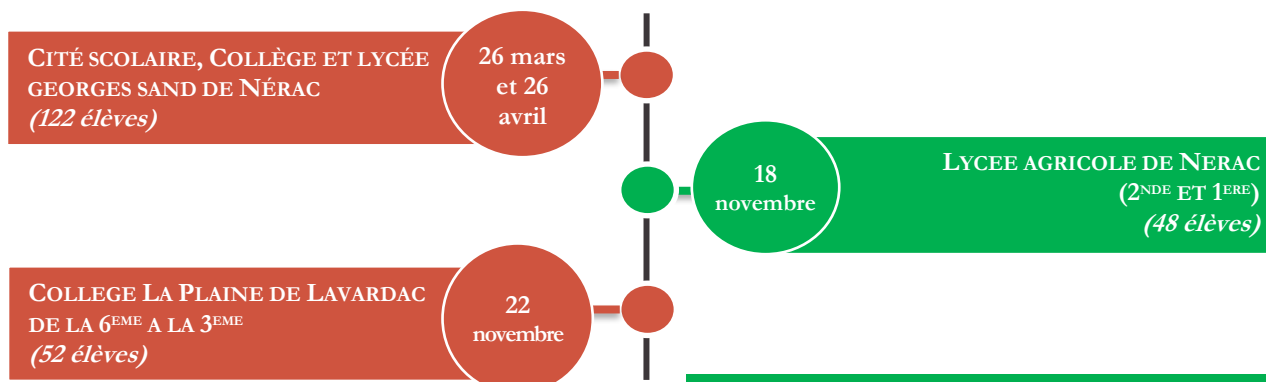
Le SMICTOM LGB accompagne également les écoles dans la mise en place du tri sélectif au sein de l'établissement.

Après sensibilisation des élèves, le Syndicat fournit gratuitement des caissettes bleues pour le tri des déchets. L'école met en place le tri dans les classes et organise une collecte pour vider les bacs dans les colonnes de tri en veillant au respect des consignes de tri délivrées par le SMICTOM LGB.



COLLEGES ET LYCEES : INTERVENTION DU « BUS ESCAPE GAME »

Enfermés dans le bus par équipe de 4 à 6 joueurs, les élèves doivent trouver les indices dissimulés dans les pièces et résoudre les énigmes pour s'échapper du bus.



RÉSULTATS :

- ✓ 13 établissements scolaires
- ✓ Près de 900 élèves sensibilisées

➤ CHARTE « RÉDUISONS NOS DÉCHETS » AVEC LES ASSOCIATIONS

Le **SMICTOM LGB** propose aux associations sportives ou culturelles d'adhérer à une charte afin de mener des actions concrètes et ainsi **contribuer à la réduction des déchets**.

Cette opération est une **démarche volontaire et gratuite pour les associations**.

Afin d'obtenir le label « réduisons nos déchets ! » les associations s'engagent à **réaliser aux moins trois actions** dans les 6 mois **sur les thématiques suivantes** :

- Tri sélectif, compostage
- Tri des déchets d'équipements, électriques et électroniques
- Réparation, réutilisation et réemploi
- Achat d'éco produits (verre réutilisable...)
- Mise en place de point de pré-collecte (verre, emballages, papiers, piles...)
- Action de signalisation, sensibilisation

L'objectif étant de :

- Favoriser le tri sélectif, la prévention des déchets
- Inciter les dirigeants et les membres de l'association à réduire la production de déchets
- Proposer un diagnostic déchets pour les associations et une animation de sensibilisation

Le **SMICTOM accompagnera les associations** et **pourra fournir** en fonction du diagnostic et des besoins de l'association :

- Un lot de gourdes
- Vaisselles réutilisables : verres, assiettes, tasses à café,...
- Prêt de bacs bleu avec signalétique
- Kits de communication : flyers, affiches, prospectus,...

En 2019, 2 associations se sont engagées dans cette charte :



Septembre
2019

FOOTBALL CLUB DE NÉRAC

Actions menées par l'association :

Mise en place du tri sélectif, don d'équipements à des associations caritatives, utilisation de gobelets réutilisables, fabrication de sa lessive

Équipements remis par le Syndicat :

30 gourdes

Octobre
2019

CONFLUENT FOOTBALL 47 AIGUILLON – DAMAZAN

Actions menées par l'association :

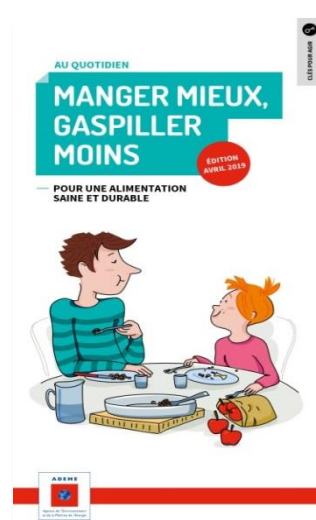
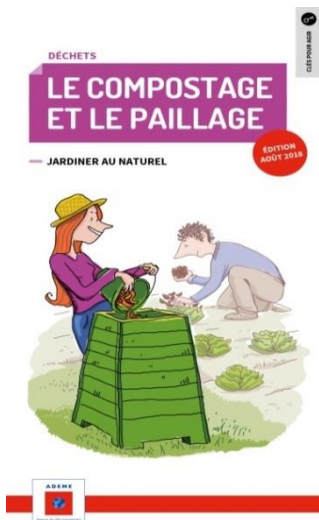
Mise en place du tri sélectif, achat de produits ménagers ecolabélisés, utilisation de gobelets réutilisables

Équipements remis par le Syndicat :

125 eco cups

➔ LES OUTILS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION

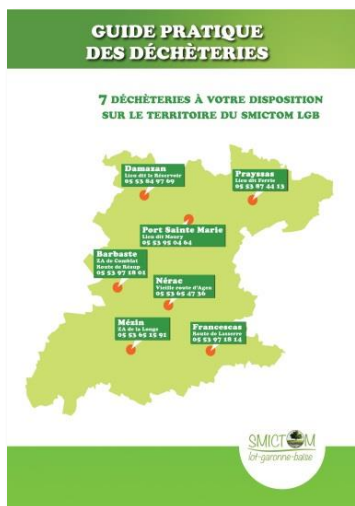
Les guides et fiches pratiques de l'ADEME



Les affiches de l'ADEME



Les guides sur le tri en déchèterie



Les guides pratiques sur le tri des déchets

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2ème VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MEME USÉS ou DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

Dans un des Points d'Apport Volontaire portants ce logo :

Pourquoi en trier ?

LOCALISATION DES POINTS DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL

AGUILLON <ul style="list-style-type: none">Servise technicien - Rue George SandParking d'IntermarchéRue Sabata (Craie-Rouge)	MONCRABEAU <ul style="list-style-type: none">Parking de la salle de sports MONTAGAC-SUR-AUVIGNON <ul style="list-style-type: none">Rue des promenades
ANDRAN <ul style="list-style-type: none">Au boulog	MONTGOSIEU <ul style="list-style-type: none">Liné dit Bardès
BARASTE <ul style="list-style-type: none">Boulevard Jean Jacques Rousseau (à côté des pompes)Déchetterie ZA de Cambat	MONTREZAT <ul style="list-style-type: none">Place de la libération
BOURBAN <ul style="list-style-type: none">Salle des fêtes	MENAC <ul style="list-style-type: none">Place du fiscalMairie d'IntermarchéStation d'épurationRue François Baudy (Craie-Rouge)Déchetterie (vieille route d'Agès)
BRICH <ul style="list-style-type: none">Atelier municipal	NORDEU <ul style="list-style-type: none">Case dit Carrière
BUZET-SUR-BAÏSE <ul style="list-style-type: none">Salle des fêtes	POMEY <ul style="list-style-type: none">Parking de la mairie
CALIGAC <ul style="list-style-type: none">Parking de la mairie	PORT-SAÏTE-MARIE <ul style="list-style-type: none">Parking d'IntermarchéDéchetterie (lieu dit Maury)
DAMAZAN <ul style="list-style-type: none">Déchetterie (Lieu dit Le réservoir)	PRANSSAS <ul style="list-style-type: none">Déchetterie (lieu dit Fieil)
FEUGAROLLES <ul style="list-style-type: none">Salle des fêtes	RAZMET <ul style="list-style-type: none">Salle des fêtes
FEUX <ul style="list-style-type: none">Parking du cimetière	SAINTE-LAURENT <ul style="list-style-type: none">École
FRANCESSAS <ul style="list-style-type: none">Déchetterie (route de Lassagne)	SANT-PIERRE-DE-BUZET <ul style="list-style-type: none">Salle des fêtes
LAMONTDIE <ul style="list-style-type: none">Au boulog (place André Prouvost)	SAUNORT <ul style="list-style-type: none">Au boulog
LAUNAC <ul style="list-style-type: none">Au boulog (place André Prouvost)	SOE <ul style="list-style-type: none">Rue des Capets
LAVARDAC <ul style="list-style-type: none">Lieu dit LapradeSuper U61, avenue du général de Gaulle (Bic à bras)	VIANNE <ul style="list-style-type: none">École
MEZIN <ul style="list-style-type: none">Parking du collège	
MONCAUT <ul style="list-style-type: none">Déchetterie ZA de FangeLieu dit Forbidan	

SMICTOM LGB - GARDONNE - BAÏSE
17, Avenue du 11 Novembre - 47190 AGUILLON
TÉL. 05 53 79 83 30 - FAX : 05 53 79 83 31
www.smictonlgb.fr

MÉMO TRI

POINT TRI

CITEO

SMICTOM lot-garonne-baïse

Le Site Internet

www.smictonlgb.fr

Le Site Internet du SMICTOM LGB permet aux usagers d'accéder à toutes les informations relatives au tri, à la collecte et au traitement des déchets. Il offre également la possibilité de consulter ou télécharger tous les documents en ligne (guides de tri, plaquettes d'information, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, calendrier de collecte des déchets verts,...)

Accueil | Le syndicat | Les animations scolaires | Prévention | Le tri | Les collectes | Les déchèteries | Les déchets, et après ?

SMICTOM LGB

Agencement des déchets, traitement des déchets et de Travaux de Génie Civil (Génie civil - Génie civil - Génie civil)

Vous êtes ici : Accueil / Le tri / Les consignes de tri

LES CONSIGNES DE TRI

BIEN TRIER ? RIEN DE PLUS SIMPLE !

- Bouteilles de cuisine (plastique)
- Boîtes vides (boîtes vides)
- Boîtes vides (boîtes vides)
- Boîtes vides (boîtes vides)

Les informations régulières dans la presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modification de la collecte des déchets recyclables en porte à porte - Commune d'Aguillon

La collecte des emballages recyclables en porte à porte (bac bleu) sera remplacée par une collecte de proximité en quart volontaire. L'objectif est de répondre aux aspirations des habitants de réduire les déchets ménagers et au renforcement des exigences réglementaires. Ce système, moins onéreux que la collecte en porte à porte, sera plus performant permet de maintenir les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers.

LES CONSIGNES DE TRI

À compter du 1^{er} novembre 2015, les déchets recyclables devront être déposés uniquement en quart volontaire (bac bleu).

- Bac à verre (verres, bouteilles, bidons, cruettes, etc.)
- Bac à papier (carton, boîtes alimentaires et emballages en papier, boîtes, boîtes, cartons, etc.)
- La terre et les déchets organiques ne sont pas acceptés.

EMPLACEMENTS DES POINTS TRI

- Rue Georges Sand (Aguillon)
- Rue de Saint-Maur (Le Crès)
- Rue de Saint-Maur (Le Crès)
- Rue de Saint-Maur (Le Crès)
- Rue de Saint-Maur (Le Crès)
- Rue de Saint-Maur (Le Crès)
- Rue de Saint-Maur (Le Crès)

Des points presse et des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur les modifications de jours de collecte (jours fériés, réorganisation des collectes) sur les services existants ou la mise en place de nouveaux.

ORIENTATION 3 : RÉFLEXION SUR LES ÉVOLUTIONS DE LA GESTION DES DÉCHETS

➤ L'ÉTUDE SUR L'INSTAURATION D'UN FINANCEMENT INCITATIF

But : Mettre en place une tarification équitable pour chaque usager

La mise en œuvre de la Tarification Incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets, priorité d'actions du fonds déchets de l'ADEME, apparaît comme un des principaux leviers permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et d'améliorer la valorisation fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Déroulement



➤ L'ÉTUDE SUR LA MISE EN PLACE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

La loi de transition énergétique de 2015 prévoit qu'à l'horizon 2025, chaque citoyen devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et de jardin séparément.

- ✓ **Novembre 2019** : Restitution du diagnostic et propositions de solutions pour la mise en place d'un tri à la source des biodéchets

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le SMICTOM LGB dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transféré au syndicat départemental, ValOrizon.



Figure 2 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers

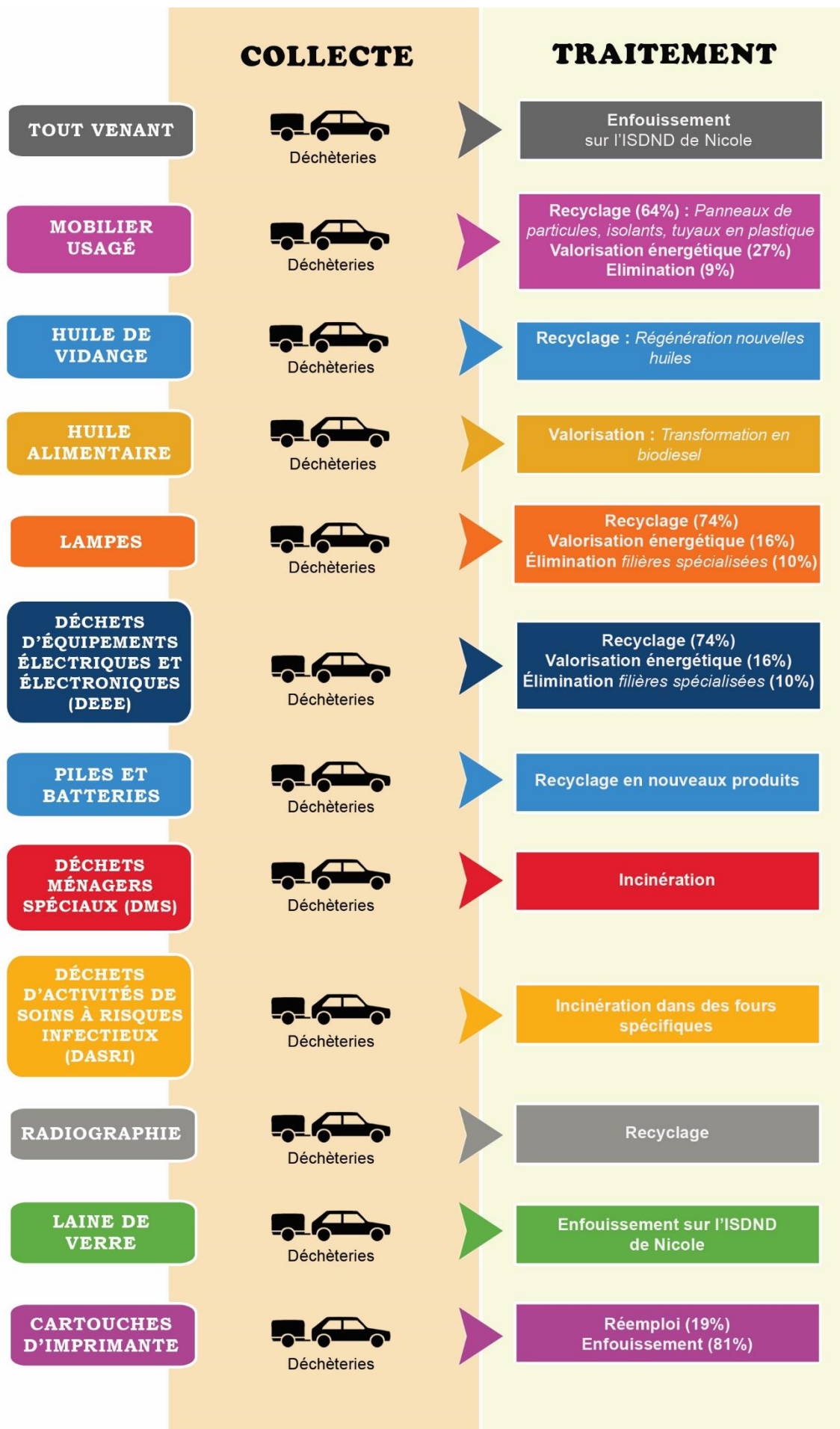


Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers spéciaux

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte ou en points de regroupement.

COLLECTIVITÉS	POPULATION	TEMPS DE COLLECTE (en h)	RATIO 2019 heure de collecte/habitant	RATIO 2018 heure de collecte/habitant	FRÉQUENCE DE COLLECTE (hors période estivale)
ALBRET COMMUNAUTE	26 307	4 456,8	0,17	0,16	
ANDIRAN	219	17,9	0,08	0,09	C1
BARBASTE	1 508	301,2	0,2	0,14	C2 Agglo + C1 Epars
BRUCH	753	154,5	0,2	0,21	C1
BUZET-SUR-BAISE	1 297	252,7	0,19	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
CALIGNAC	496	23	0,05	0,06	C2 Agglo + C1 Epars
ESPIENS	378	32,2	0,09	0,09	C1
FEUGAROLLES	984	191,3	0,19	0,18	C1
FIEUX	349	42,7	0,12	0,12	C1
FRANCESCAS	752	187,3	0,25	0,2	C1
LE FRECHOU	222	13,5	0,06	0,05	C1
LAMONTJOIE	523	67,5	0,13	0,14	C1
LANNES - VILLENEUVE DE MEZIN	373	78,5	0,21	0,18	C1
LASSERRE	74	7,9	0,1	0,08	C1
LAVARDAC	2 245	267,1	0,12	0,12	C2 Agglo + C1 Epars
MEZIN	1 596	251,9	0,16	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
MONCAUT	624	34,5	0,06	0,06	C2
MONCRABEAU	727	132,7	0,18	0,18	C1
MONTGAILLARD	183	36,8	0,2	0,15	C1
MONTAGNAC -SUR - AUVIGNON	614	51	0,08	0,08	C1
MONTESQUIEU	777	191,1	0,25	0,26	C1
NERAC	6 898	1 260,9	0,18	0,17	C3 Grand Nérac+C2 Agglo+C1 Epars
LE NOMDIEU	249	15,5	0,06	0,09	C1
POMPIEY	224	35	0,16	0,16	C1
POUDENAS	255	54,1	0,21	0,1	C2 Agglo + C1 Epars
REAUPEL-LISSE	604	80,6	0,13	0,15	C1
SAINT-PE-SAINT-SIMON	211	21,2	0,10	0,15	C1
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	252	23,7	0,09	0,09	C1
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	342	50,8	0,15	0,17	C1
LE SAUMONT	256	17,9	0,07	0,04	C1
SOS-GUEYZE-MEYLAN	670	158,2	0,23	0,15	C2 Agglo + C1 Epars
THOUARS-SUR-GARONNE	214	49	0,23	0,19	C1
VIANNE	1 022	220	0,22	0,23	C2 Agglo + C1 Epars
XAINTRAILLES	416	106,7	0,26	0,24	C2 Agglo + C1 Epars

COLLECTIVITÉS	POPULATION	TEMPS DE COLLECTE (en h)	RATIO 2019 heure de collecte/habitant	RATIO 2018 heure de collecte / habitant	FRÉQUENCE DE COLLECTE (hors période estivale)
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	18 319	3 397,7	0,19	0,19	
AIGUILLON	4 367	990,8	0,23	0,22	C2 Agglo + C1 Epars
AMBRUS	112	42,4	0,38	0,38	C1
BAZENS	536	115,8	0,22	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
BOURRAN	610	147	0,24	0,25	C1
CLERMONT-DESSOUS	867	139,8	0,16	0,16	C1
COURS	202	10	0,05	0,05	C1
DAMAZAN	1 341	260,3	0,19	0,2	C2 Agglo + C1 Epars
FREGIMONT	260	66,2	0,25	0,26	C1
GALAPIAN	320	51,6	0,16	0,19	C1
GRANGES-SUR-LOT	595	97,4	0,16	0,17	C1
LACEPEDE	323	55,7	0,17	0,18	C1
LAGARRIGUE	281	74,4	0,26	0,26	C1
LAUGNAC	652	92,6	0,14	0,15	C1
LUSIGNAN-PETIT	356	46,3	0,13	0,15	C1
MADAILLAN	651	134,8	0,21	0,2	C1
MONHEURT	195	85,5	0,44	0,44	C2 Agglo + C1 Epars
MONTPEZAT-D'AGENAIS	567	33,8	0,06	0,07	C1
NICOLE	230	68,7	0,3	0,33	C2
PORT-SAINTE-MARIE	1 944	311	0,16	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
PRAYSSAS	999	82,4	0,08	0,11	C2 Agglo + C1 Epars
PUCH-D'AGENAIS	703	64,4	0,1	0,1	C1
RAZIMET	314	91,5	0,29	0,28	C1
SAINT LAURENT	523	76,9	0,15	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
SAINT-LEGER	141	13,5	0,1	0,22	C1
SAINT-LEON	318	93,5	0,29	0,29	C1
SAINT-PIERRE-DE-BUZET	288	44,9	0,16	0,17	C1
SAINT-SALVY	191	40,8	0,21	0,24	C1
SAINT-SARDOS	293	58,3	0,20	0,23	C1
SEMBAS	140	7,4	0,05	0,05	C1

Tableau 2 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB au 31 décembre 2019

La collecte est réalisée en régie sur tout le territoire du SMICTOM LGB par 7 BOM tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi en majorité une fois par semaine en zone rurale et deux fois par semaine sur les secteurs semi-urbains.



35 tournées sont effectuées par semaine de la manière suivante :

JOUR	BOM 1	BOM 2	BOM 3	BOM 4	BOM 5	BOM 6	BOM 7
LUNDI	Nérac	Vianne Lavardac	Nérac Mézin Réaup Poudenas Sos Gueze Meylan	Bourran St Salvy St Léger Aiguillon (Ventamil, Tuc Blanc, Au Sud, Monbirat)	Damazan Buzet agglo Monheurt Village Cap du Bosc Miquela (St Léon) Ambrus	Galapian St Salvy Prayssas epars Neguenou Laugnac Sembas Cours Aiguillon (St Côme) Nicole	Fioux Nérac PR lange Calignac Moncaut Espiens Feugarolles
MARDI	Nérac	Barbaste Nérac Xaintraillles	Nérac (Vieille Route de Lavardac Puy fort Eguille) Moncrabeau Lannes Mézin Réaup	Aiguillon Agglo	Port Ste Marie St Laurent Thouars-Sur- Garonne	Clermont Dessous Bazens Aiguillon	Le Saumont Fioux Le Nomdieu St Vincent de Lamontjoie Francescas Lasserre Nérac
MERCREDI	Nérac	Vianne (Calezun) Nérac Lavardac Pompiey Lauseignan Montgaillard	Montagnac Bruch Feugarolles	Granges-Sur- Lot Montpezat Lagarrigue	Razimet Cazala St léon Zone Industrielle de Damazan	Madaillan St Sardos Cours	Villeneuve de Mézin Mézin Poudenas Ste-Maure- de- Peyriac Sos St-Pé-Saint- Simon Lisse Barbaste (Le Béas)
JEUDI	Nérac	Nérac (Mesplet) Réaup Andiran Mézin Gueyze Sos Poudenas	Mézin Moncrabeau Francescas Le Nomdieu Lamontjoie St Vincent de Lamontjoie Fioux	Fregimont Montesquieu	Monheurt St Pierre de Buzet Buzet-Sur- Baïse Epars Aiguillon (Epars, Ventamil, Tuc Blanc, Au Sud, Monbirat)	Lusignan Petit Prayssas epars Lacépède Nicole Aiguillon (St Côme)	Barbaste (Le Fréchou Feugarolles Moncaut Buzet-Sur- Baïse épars
VENDREDI	Nérac	Vianne Lavardac Xaintraillles Réaup	Lavardac Barbaste Agglo	Aiguillon Agglo	Damazan Agglo Buzet-Sur- Baïse Port-Ste- Marie	Aiguillon Port Ste Marie Plaine St Laurent agglo Bazens village +Tivoli Galapian St Salvy	St Léger épars Monheurt Damazan épars Puch D'agenais

NB : Des bennes supplémentaires sont utilisées lors des rattrapages des jours fériés

Tableau 3 : Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical au 31 décembre 2019

➔ LES USAGERS NON MÉNAGERS

Les ordures ménagères dites « assimilées » c'est-à-dire celle non produite par les ménages mais qui présentent les mêmes caractéristiques sont collectées de la même manière que ceux des ménages.

Le SMICTOM LGB a **instauré** depuis 2018, la **Redevance Spéciale** qui couvre les coûts réels annuels de la collecte et du traitement des déchets, non pris en charge par la TEOM.

La redevance spéciale s'applique à tous les professionnels localisés sur le territoire du SMICTOM LGB produisant un volume de déchets de même nature que les ordures ménagères résiduelles (dits DMA) supérieur à 770 litres par semaine.

Le montant de la redevance spéciale est calculé selon la formule suivante:

$$\text{Montant RS} = [\text{Abonnement au service} + (\text{Tarif unitaire} \times \text{Assiette de facturation})] - \text{TEOM (année n-1)}$$

Assiette de facturation = Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères X Fréquence de collecte X Nombre de semaines de service

Abonnement : 250 €/an

Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0,035 €/L

La mise en place de la **Redevance Spéciale** permet :

- **Plus d'équité dans le financement du service** en faisant payer les producteurs de déchets non ménagers en fonction des quantités confiées à la collectivité ;
- **L'implication des producteurs de déchets non ménagers** par l'incitation au tri.

CHIFFRES CLÉS

- ✓ **49 assujettis :**
 - Etablissements publics (collèges, lycées, hôpital)
 - Etablissements privés (grandes et moyennes surfaces, EHPAD, maisons de retraite, hôtellerie et centre équestre)
- ✓ Abonnement : 12 250 €
- ✓ Redevance spéciale : 288 593,98 €
- ✓ **Total : 300 843,98€**



LES TONNAGES COLLECTÉS

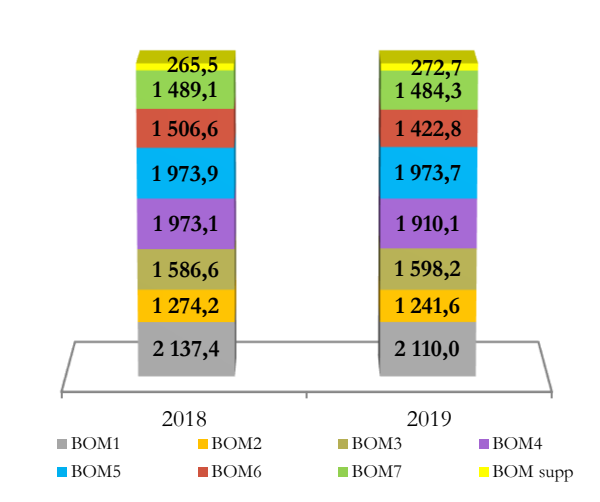
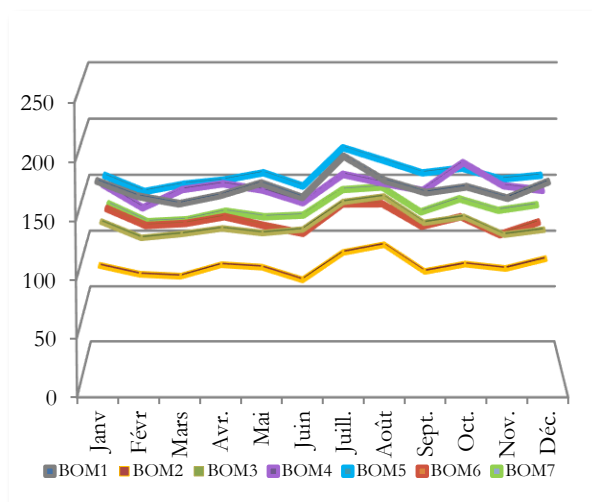


12 014 tonnes



269 kg /hab./an

- 1,6% entre 2018 et 2019
Soit -3 kg /hab./an



Graphique 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur l'année par circuit

Graphique 6 : Evolution et répartition des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées entre 2018 et 2019



Graphique 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées

✓ Stabilisation du tonnage collecté depuis 2012

LE TRAITEMENT

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole, site géré par ValOrizon.

Le rapport annuel d'activité de ValOrizon est consultable sur leur site Internet à l'adresse suivante : www.valorizon.com ou à leur siège, chemin de Rienlet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN

2. LES DÉCHETS RECYCLABLES

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte des déchets recyclables s'effectue en régie.

➔ CHIFFRES CLÉS



1 BOM
(3 jours par semaine)












2 Polybennes



103 points tri - 402 bornes

La cartographie des emplacements des points tri est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <http://www.smictomlgf.fr/fr/le-tri/les-consignes-de-tri/les-dechets-recyclables-en-point-dapport-volontaire.html>.

AIGUILLON	PORT-SAINTE-MARIE	BARBASTE, BUZET-SUR-BAÏSE, DAMAZAN, LAVARDAC ET VIANNE	AUTRES COMMUNES
<p>DE JANVIER À OCTOBRE 2019</p> <p>Bourg : 3 057 hab. desservis</p>   <p>Emballages recyclables : Porte à porte</p> <p>Papiers et emballages en verre : Apport volontaire</p>	<p>DE JANVIER À AOÛT 2019</p> <p>Bourg : 1 361 hab. desservis</p>   <p>Emballages recyclables : Porte à porte</p> <p>Papiers et emballages en verre : Apport volontaire</p>	<p>Bourgs : 4 534 hab. desservis</p>   <p>Emballages recyclables : Porte à porte</p> <p>Papiers et emballages en verre : Apport volontaire</p>	<p>30 902 hab. desservis</p>  <p>Apport volontaire</p>
<p>Epars : 1 310 hab. desservis</p>  <p>Apport volontaire</p>	<p>Epars : 583 hab. desservis</p>  <p>Apport volontaire</p>	<p>Epars : 2 879 hab. desservis</p>  <p>Apport volontaire</p>	
<p>NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019</p> <p>4 367 hab. desservis</p>  <p>Apport volontaire</p>	<p>DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2019</p> <p>1 944 hab. desservis</p>  <p>Apport volontaire</p>		

LES TONNAGES COLLECTÉS



2 564 tonnes



57,5 kg /hab./an

+4,7% entre 2018 et 2019

Soit 2,7 kg /hab./an

➔ COLLECTE EN PORTE À PORTE

Elle est réalisée une fois par semaine.

105 tonnes d’emballages recyclables ont été collectées en porte à porte soit 11,7 kg/hab./an ⁽¹⁾ réparties de la manière suivante :



TOURNÉES	AIGUILLON	BARBASTE/ LAVARDAC/ VIANNE	PORT-SAINTE –MARIE/ BUZET-SUR-BAISE / DAMAZAN	TOTAL
JANVIER	5,3	2,8	2,9	11
FEVRIER	4,2	3,2	2,6	10
MARS	4,4	3,5	2,8	10,7
AVRIL	3,8	2,6	3,1	9,5
MAI	4,3	3,7	2,7	10,7
JUIN	4,3	2,5	2,4	9,2
JUILLET	3,4	2,2	3,1	8,7
AOUT	3,9	2,6	2,1	8,6
SEPTEMBRE	3,6	1,5	1,1 ⁽¹⁾	6,2 ⁽¹⁾
OCTOBRE	5,3	3	2,7 ⁽¹⁾	11 ⁽²⁾
NOVEMBRE	-	3,2	1,7 ⁽¹⁾	4,9 ⁽¹⁾
DECEMBRE	-	2,8	1,8 ⁽¹⁾	4,6 ⁽¹⁾
TOTAL	42,5⁽¹⁾	33,6	29⁽¹⁾	105,1⁽¹⁾

(1) Les collectes en porte à porte sur les communes d’Aiguillon et de Port-Sainte-Marie ont été remplacées par de l’apport volontaire au 4^{ème} trimestre 2019

Tableau 4 : Tonnages des emballages recyclables collectés en porte à porte

➔ COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

2 459 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en apport volontaire.

Les emballages recyclables sont collectés 1 fois par semaine, les emballages en verre et les papiers tous les 15 jours.



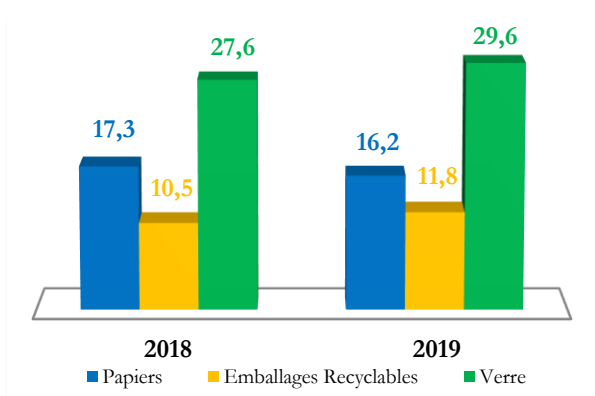
	PAPIERS	EMBALLAGES RECYCLABLES	VERRE	TOTAL
JANVIER	60,5	32,5	114,8	207,8
FEVRIER	49,3	29,2	82,4	160,9
MARS	63,1	28,6	85,9	177,7
AVRIL	63,6	33,2	97,1	193,9
MAI	71,1	33,7	110,6	215,4
JUIN	52,8	33,5	110,4	196,8
JUILLET	51,6	40,5	152,8	244,8
AOUT	69,9	41,4	147,1	258,3
SEPTEMBRE	63,7	35,1	120,3	219,1
OCTOBRE	74,2	36,4	102,2	212,8
NOVEMBRE	46,9	34,4	88,6	170
DECEMBRE	53	42	106,7	201,6
TOTAL	719,7	420,5	1 318,9	2 459,1

Tableau 5 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points d'apport volontaire

Papiers			Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal			Verre		
Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an
44 626	719,7	16,2	35 674 ⁽¹⁾	420,5	11,8 ⁽¹⁾	44 626	1 318,9	29,6

(2) Ne tient pas compte du fait que les collectes en porte à porte sur les communes d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie ont été remplacées par de l'apport volontaire au 4^{ème} trimestre 2019

Tableau 6 : Tonnages et ratios de collecte des emballages recyclables



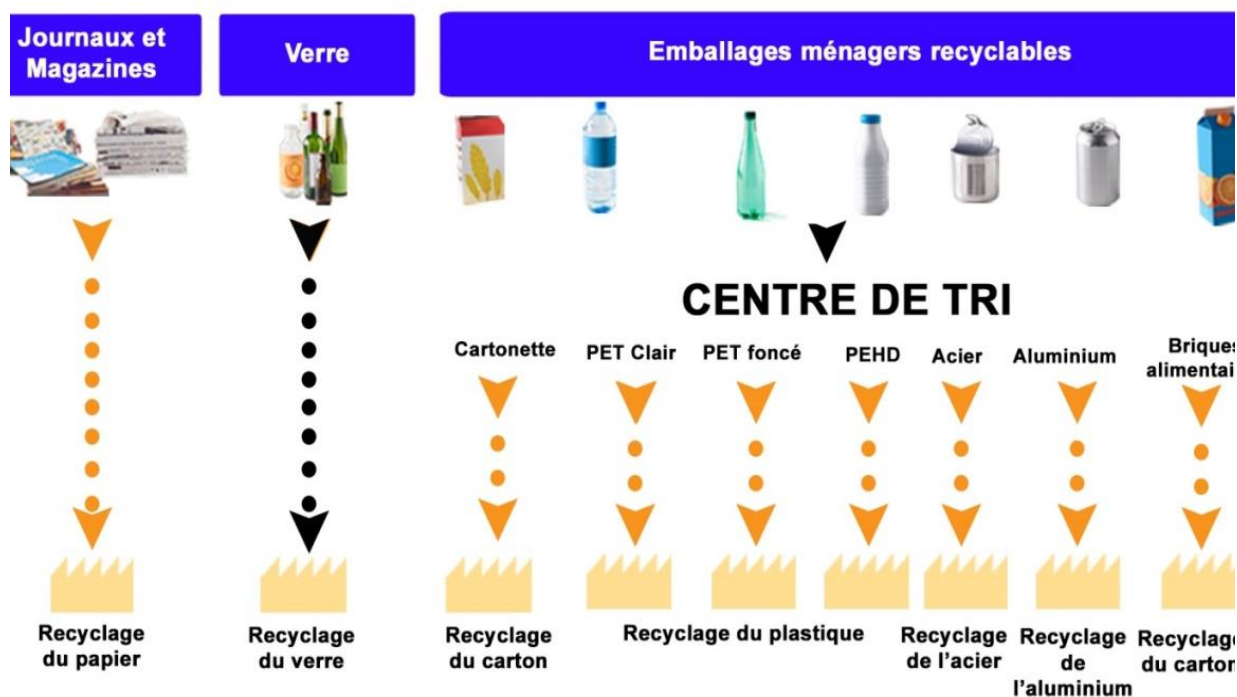
Graphique 6 : Ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2018 et 2019

Comparaison des ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2018 et 2019 :

- ✓ En légère diminution pour le papier
- ✓ En augmentation pour les emballages recyclables et le verre

LE TRI

➔ LE CIRCUIT DES DÉCHETS RECYCLABLES



Légende :

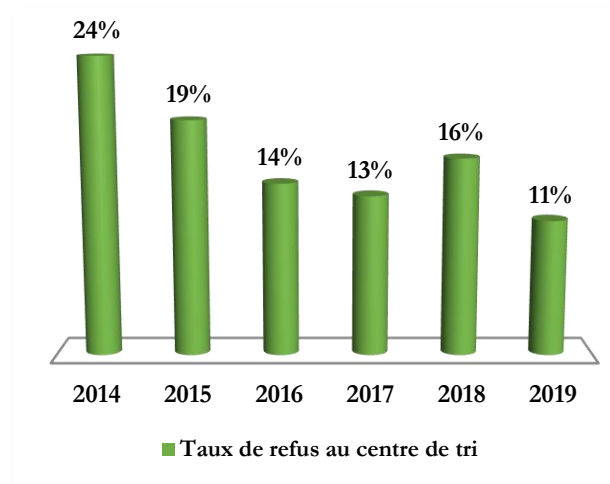
- ➔ Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
- ➔ Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leur usine de recyclage.
- ➔ Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

➔ LE CENTRE DE TRI

Le centre de tri, situé à Nicole, est géré par la SEML du Confluent, prestataire choisi par ValOrizon.

Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri	Tonnage des refus de tri - Centre de tri	Taux de refus - Centre de tri	Tonnage des déchets recyclables expédiés (avec tri)
522,6	57,2	11%	556,7

Tableau 7 : Bilan sur le tri des déchets recyclables

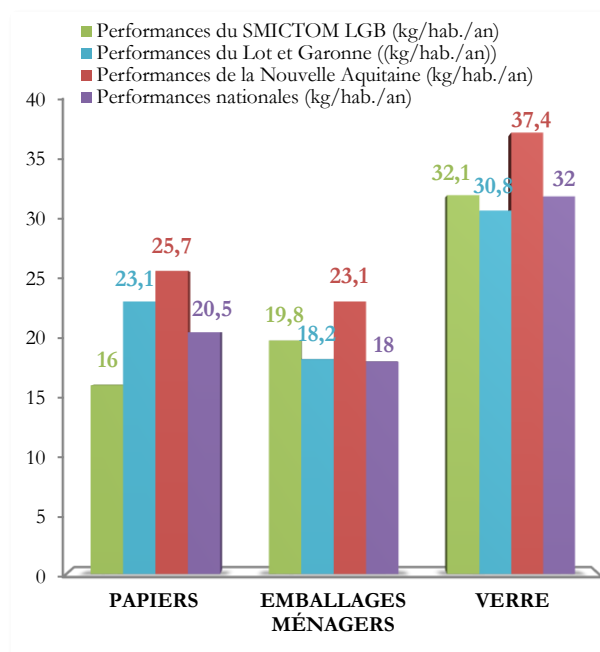


LES PERFORMANCES DE TRI

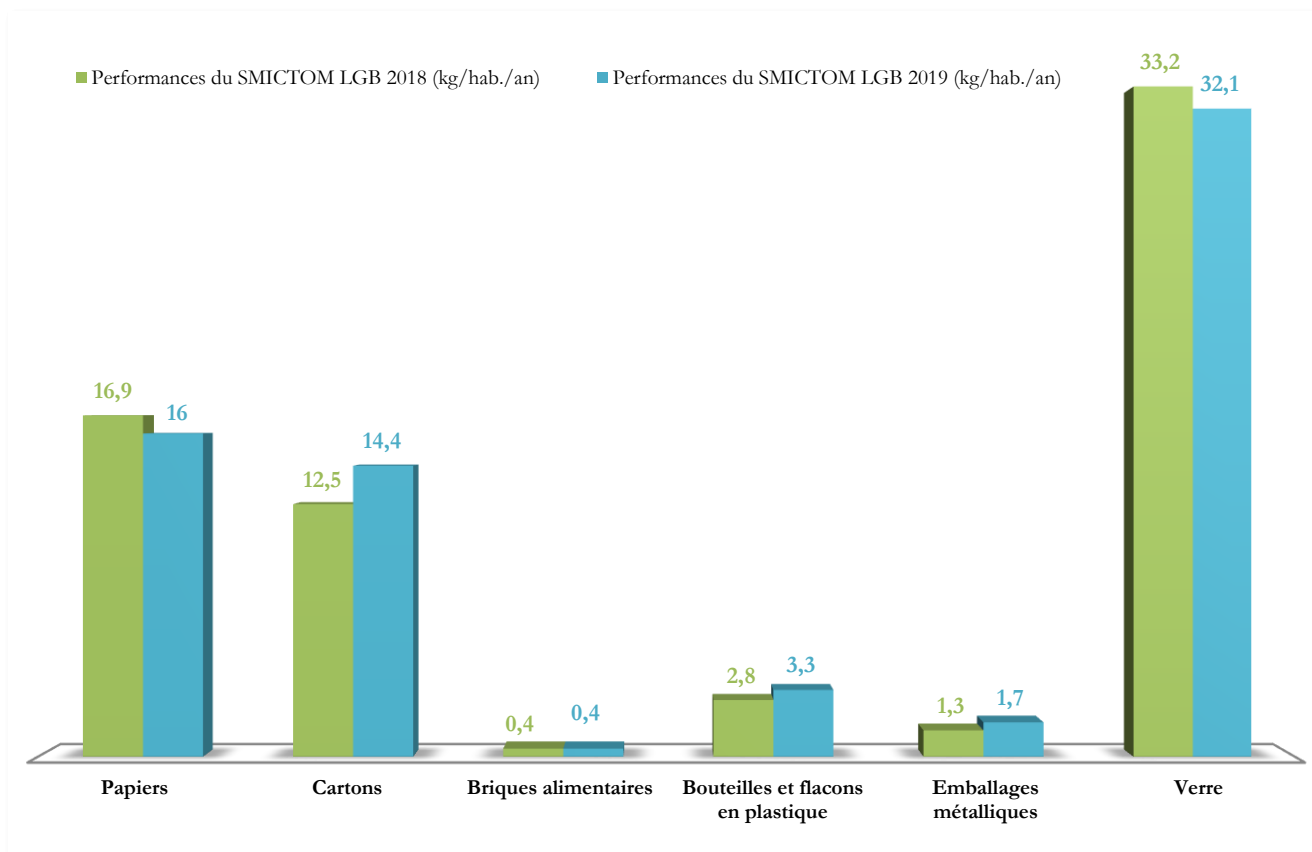
Elles sont calculées à partir des tonnages repris et en tenant compte des stocks.

	Tonnages	Population	Performances (kg/hab./an)
PAPIERS	713,6	44 626	16
EMBALLAGES MÉNAGERS	883,6	44 626	19,8
Cartons (cartonnettes + cartons des déchèteries)	642,7	44 626	14,4
Briques alimentaires	17,4	44 626	0,4
Bouteilles et flacons en plastique	145,5	44 626	3,3
Emballages métalliques	78	44 626	1,7
VERRE	1 432	44 626	32,1
TOTAL	3 029,2	44 626	68

Tableau 8 : Tonnages et performances de tri



Graphique 7 : Comparaison des performances de tri du Syndicat, avec le niveau départemental, régional et national



Graphique 8 : Comparaison des performances de tri entre 2018 et 2019

➔ LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec l'écorganisme CITEO, agréé par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des déchets recyclables en France.

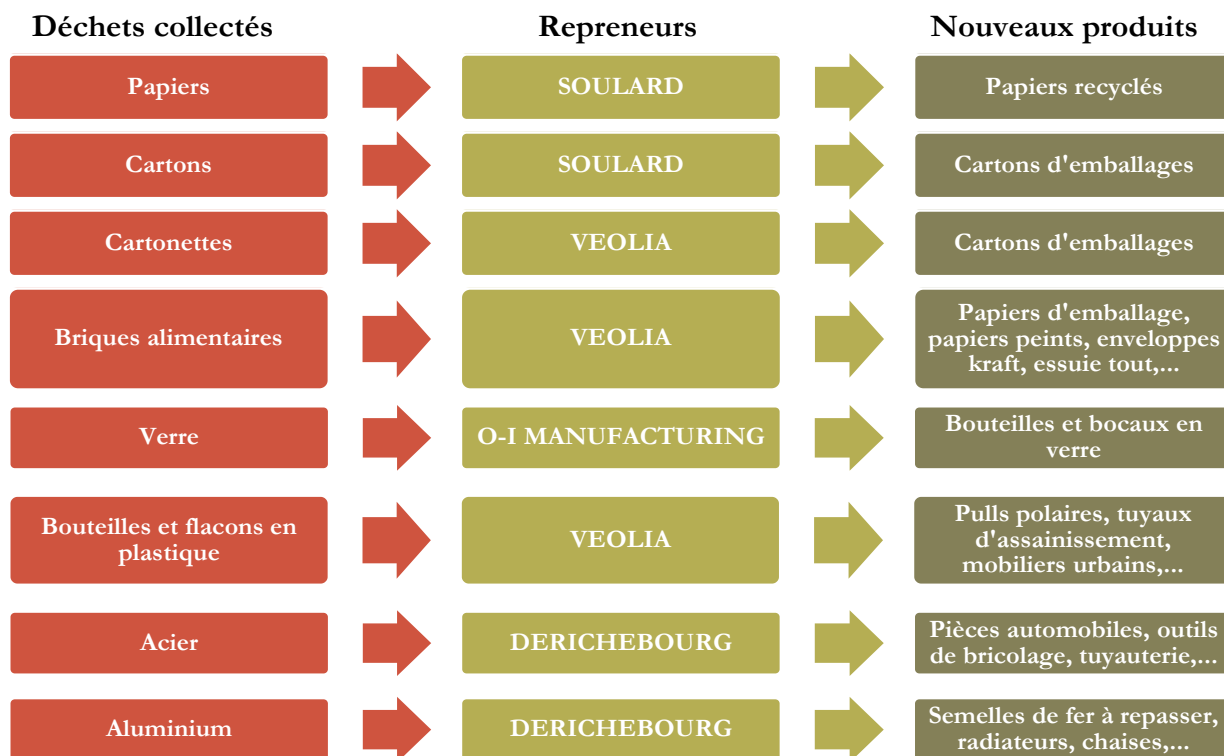


Figure 4 : Les filières de recyclage

Quelques exemples de nouvelles vies données à nos déchets



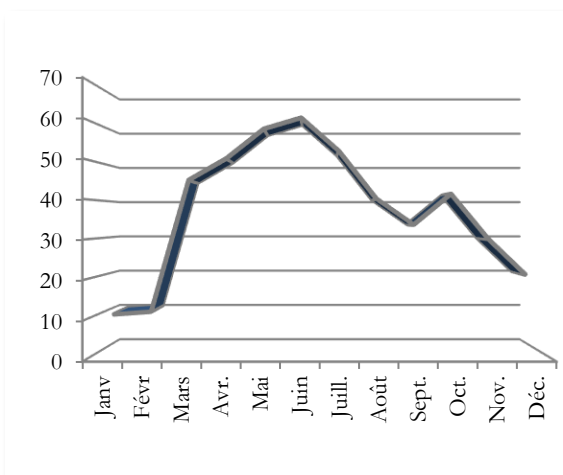
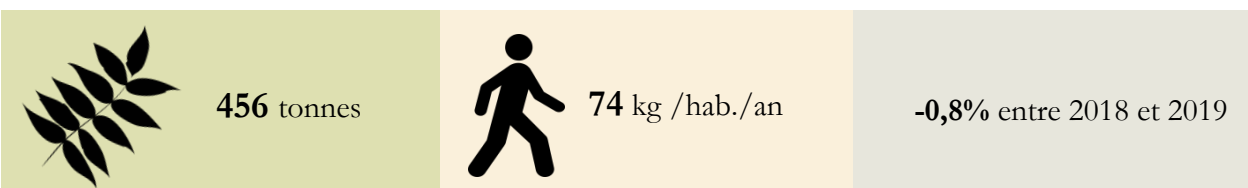
3. LES DÉCHETS VERTS

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

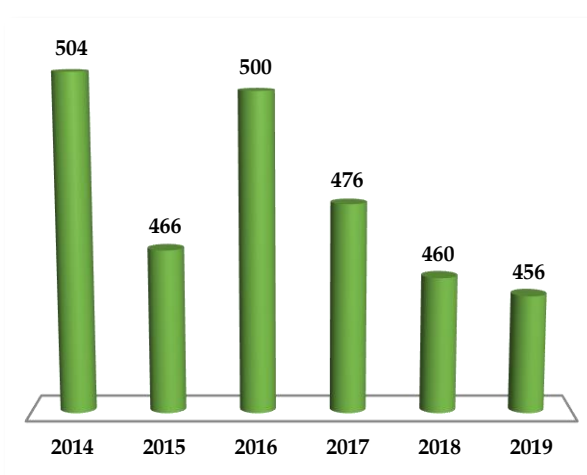
SECTEUR	Dispositif de collecte	Mode de collecte	Population desservie	Mode de gestion	Fréquence de collecte
BOURGS ET ZONES PAVILLONNAIRES D'AIGUILLON, BARBASTE, LAVARDAC, NERAC, PORT-SAINTE-MARIE, VIANNE	 Bac de 240 litres spécifique	Porte à Porte	6 190 hab	Régie	<i>C 0,25 en janvier, février et décembre et C0,5 le reste de l'année</i>

Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, ont été réalisés par le SMICTOM LGB. Ils ont été transmis aux communautés de communes et aux communes concernées et mis en accès sur le site internet du Syndicat.

LES TONNAGES COLLECTÉS



Graphique 10 : Evolution des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte en 2019



Graphique 9 : Evolution des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte entre 2014 et 2019

LA VALORISATION ORGANIQUE

Les déchets verts collectés en porte à porte sont acheminés vers la plateforme de compostage de **Durance** exploitée par SEDE Environnement.

4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)



L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Elle s'effectue en apport volontaire par le biais de bornes implantées sur l'ensemble du territoire Syndical.

Deux conventions ont été signées :

- Une avec l'entreprise à but socio-économique « Le Relais » qui assure gratuitement la mise en place, l'entretien et la collecte des bornes de tri (hebdomadaire ou selon le remplissage).
- Une autre avec l'éco-organisme « Eco TLC » agréé par les pouvoirs publics pour percevoir les écocontributions versées par les entreprises qui mettent sur le marché ces produits afin de gérer leur fin de vie.



LES TONNAGES COLLECTÉS



144 tonnes
(dont 32,7 tonnes en déchèteries)



3,2 kg /hab./an

-6,2% entre 2018 et 2019
Soit : -0,2 kg /hab./an

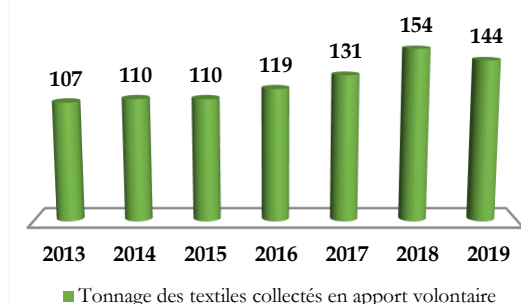
COLLECTIVITÉS	EMPLACEMENTS	DATE D'INSTALLATION DE LA BORNE	TONNAGE COLLECTÉS 2018	TONNAGE COLLECTÉS 2019	TAUX D'ÉVOLUTION entre 2017 et 2018
ALBRET COMMUNAUTE					
ANDIRAN	Au bourg	05/04/2012	1,5	1,8	+20%
BARBASTE	Boulevard Jean Jacques Rousseau Déchèterie	05/04/2012 06/01/2012	6,4 4,8	6,7 5	+4,5% +4,2%
BRUCH	Atelier municipal	05/04/2012	2,7	2,3	-14,8%
BUZET-SUR-RAISE	Salle des fêtes	05/04/2012	2,9	3,8	+31%
CALIGNAC	Parking mairie	05/07/2012	1,9	2,2	+15,8%
FEUGAROLLES	Salle des fêtes	05/04/2012	3,7	3,3	-10,8%
FIEUX	Parking du cimetière	05/04/2012	1,2	1	-16,7%
FRANCESSAS	Déchèterie	06/01/2012	2,1	2,1	0%
LAMONTJOIE	Au bourg	05/04/2012	1,9	1,6	-15,8%

LAVARDAC	<i>Bric à Brac Lieu-dit Laprade</i>	01/09/2017	11,6	11,7	+0,9%
		05/04/2012	5,2	5	-3,8%
MEZIN	<i>Parking du Collège Déchèterie</i>	05/04/2012	5,9	5,3	-10,2%
		10/01/2012	2,3	2,7	0%
MONCAUT	<i>Lieu-dit Fonbilan</i>	21/11/2012	3	1,9	-36,7%
MONCRABEAU	<i>Parking Salle des sports</i>	05/04/2012	1,3	1,9	+46,2%
MONTAGNAC - SUR -AUVIGNON	<i>Rue des promenades</i>	21/11/2012	2	1,7	-15%
MONTESQUIEU	<i>Lieu-dit Barolles</i>	11/05/2012	2,5	2,5	0%
NERAC	<i>Place du Foirail Déchèterie Magasin Uni Vert Station d'épuration</i>	05/04/2012	10,6	12	13,2%
		06/01/2012	9,6	7,8	-19%
		13/01/2013	1,6	2	+25%
		12/06/2015	6,8	6	-11,8%
LE NOMDIEU	<i>Lieu-dit Castera</i>	05/04/2012	0,5	0,2	-60%
POMPIEY	<i>Parking de la mairie</i>	05/04/2012	0,7	1	+42,9%
LE SAUMONT	<i>Au bourg</i>	11/05/2012	1,6	1,3	-18,8%
SOS-GUEYZE- MEYLAN	<i>Rue des Capots</i>	05/04/2012	2,3	2,4	4,3%
VIANNE	<i>Ecole</i>	05/04/2012	5,1	5,5	7,8%
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS					
AIGUILLON	<i>Services techniques –Rue Georges Sand Parking Intermarché</i>	18/04/2012	3,7	4,3	+16%
		07/03/2012	7,4	0,2 ⁽¹⁾	-
BOURRAN	<i>Salle des fêtes</i>	20/04/2012	3,5	4,2	+20%
DAMAZAN	<i>Déchèterie</i>	10/01/2012	6,3	6,6	+4,8%
LAUGNAC	<i>Au bourg – Place André Pédoussaut</i>	20/04/2012	3,6	3	-16,7%
MONTPEZAT- D'AGENAIS	<i>Place de la libération</i>	20/04/2012	2,6	3,1	+19,2%
PORT-SAINTE- MARIE	<i>Parking Intermarché Déchèterie</i>	18/04/2012	5,5	5,6	+1,8%
		07/03/2012	5,6	5,3	-5,4%
PRAYSSAS	<i>Déchèterie</i>	10/01/2012	4	3,2	-20%
RAZIMET	<i>Salle des fêtes</i>	15/05/2012	2,5	2,8	+12%
SAINT LAURENT	<i>Ecole</i>	05/04/2012	1,8	1,3	-27,8%
SAINT-LEON	<i>Centre communal</i>	02/01/2013	4,5	2,7	-40%
SAINT-PIERRE- DE-BUZET	<i>Salle des fêtes</i>	09/05/2012	1	1,1	+10%
TOTAL			153,7	144,2	-6,3%

(1) Borne supprimée en janvier 2019

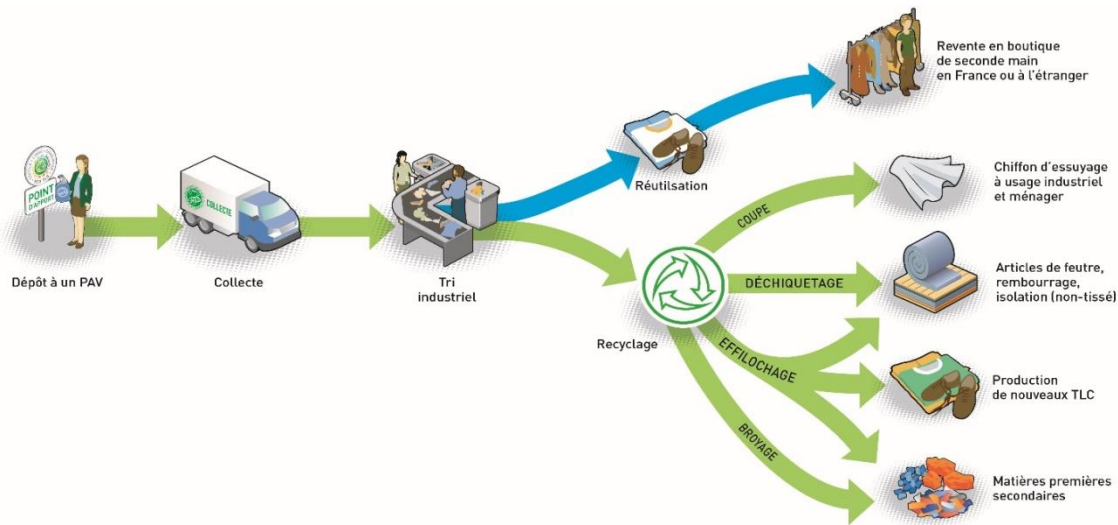
Tableau 9 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire

- Tonnages collectés en légère baisse
- Emplacements en nette progression :
 - ✓ Buzet-Sur-Baïse – *Salle des fêtes*
 - ✓ Moncrabeau – *Parking salle des sports*
 - ✓ Pompiey – *Parking de la mairie*



LA VALORISATION

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière en vue d'être réutilisés (61%) ou recyclés (36%).



Seuls 3 % des articles ne sont pas réutilisables (du fait de leur état) ni recyclables (du fait de leur matière). Ils sont alors détruits par des entreprises spécialisées, à la charge du Relais.

5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE

Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** où les **habitants** du territoire du SMICTOM LGB peuvent **déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.**

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

<p>LES MÉTAUX</p> <p>Objets exclusivement métalliques : radiateurs, cadres de vélo, mobilier en métal,...</p>	<p>LES CARTONS</p> <p>Tous les cartons d'emballage secs, vidés et pliés.</p>	<p>LES DÉCHETS VERTS</p> <p>Feuilles, tontes de pelouses, tailles de haies, petits élagages, branchages,...</p>	<p>LES GRAVATS</p> <p>Déchets inertes et matériaux de démolition : béton, parpaings, briques, tuiles, ciment,...</p>
<p>LE BOIS</p> <p>Palettes, planches, caisses, meubles ou agglomérés,...</p>	<p>LES ENCOMBRANTS</p> <p>Ensemble des déchets pour lesquels il n'existe pas de filières de recyclage : Revêtements de sols, ...</p>	<p>LES HUILES DE VIDANGE</p> <p>Huiles minérales usagées des véhicules des particuliers</p>	<p>LES HUILES ALIMENTAIRES</p> <p>Huiles végétales (arachide, olive, colza, tournesol,...) utilisées pour les cuissons et les fritures.</p>
<p>LE TEXTILE</p> <p>Dans des sacs fermés de 50 L maximum : vêtements, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures,...) et linge de maison.</p>	<p>LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES</p> <p>Acides, bases, peintures, colles, vernis, solvants, produits phytosanitaires, radiographies,...</p>	<p>LES PILES ET BATTERIES</p> <p>Toutes les piles, batteries sèches et batteries des véhicules (automobiles, motos,...)</p>	<p>LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX</p> <p>Pour les particuliers en automédication : déchets piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues, bandettes,...)</p>
<p>LES LAMPES</p> <p>Néons, lampes fluocompactes et lampes à LED.</p>	<p>LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</p> <p>Petits électroménagers (aspirateurs, fers à repasser,...), imprimantes, téléphones, jouets, outils de bricolage et de jardinage.</p>		<p>Gros électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinières, chauffe-eau,...)</p> <p>Ecrans (téléviseurs, moniteurs, écrans informatiques,...)</p>

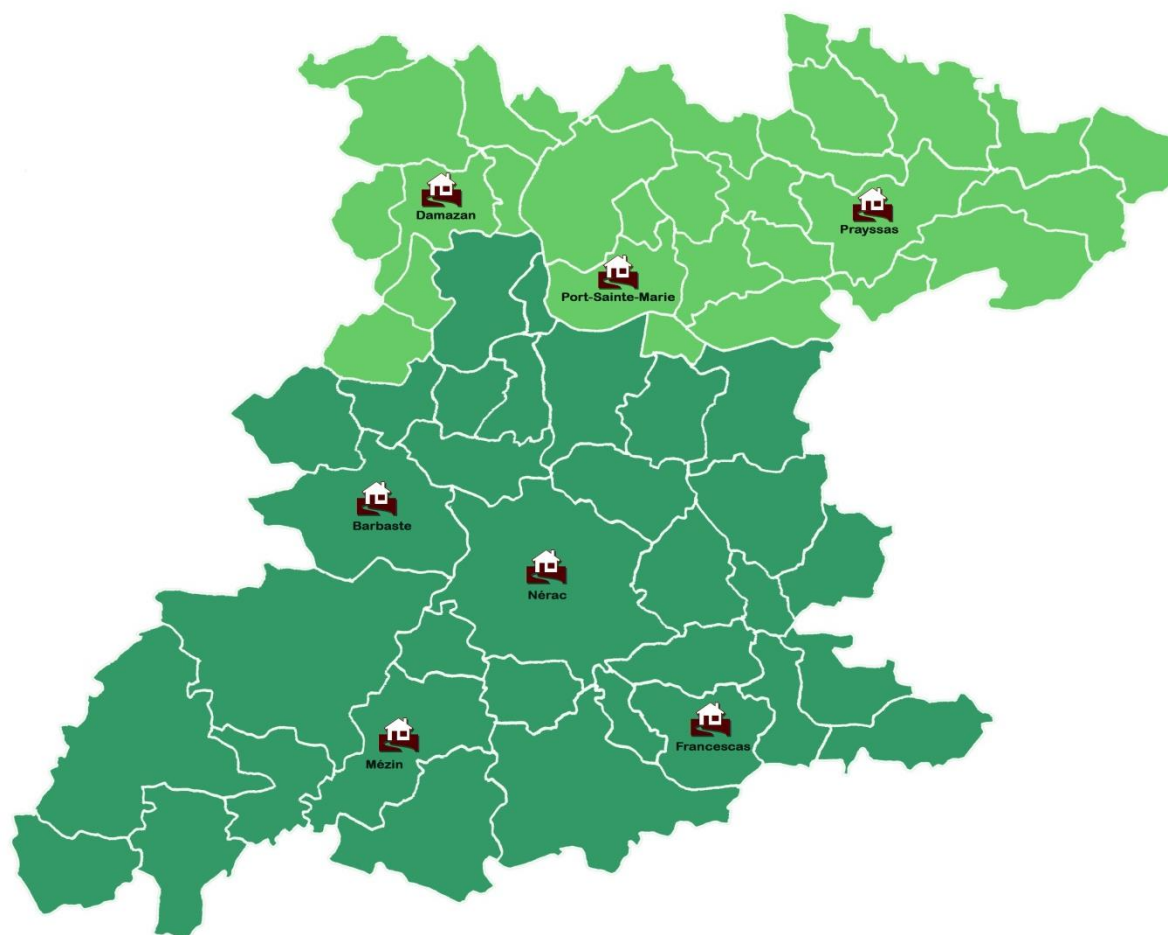
Vous disposez également d'un point tri pour déposer tous les déchets recyclables (journaux, magazines, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, bouteilles, pots et bocaux en verre).

LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE

Ordures ménagères	Déchets putrescibles (hors déchets verts)	Plastiques agricoles	Pneumatiques	Déchets à base d'amiante	Bouteilles de gaz	Extincteurs	Médicaments
-------------------	---	----------------------	--------------	--------------------------	-------------------	-------------	-------------

Par mesure de sécurité, le gardien de la déchèterie peut refuser tout autre déchet susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens.

UN RÉSEAU DE 7 DÉCHÈTERIES



Collectivités adhérentes

 Communautés de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas - 18 319 hab.

 Albret Communauté - 26 307 hab.

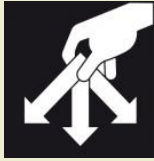
 Déchèterie

Figure 5 :Le réseau des déchèteries

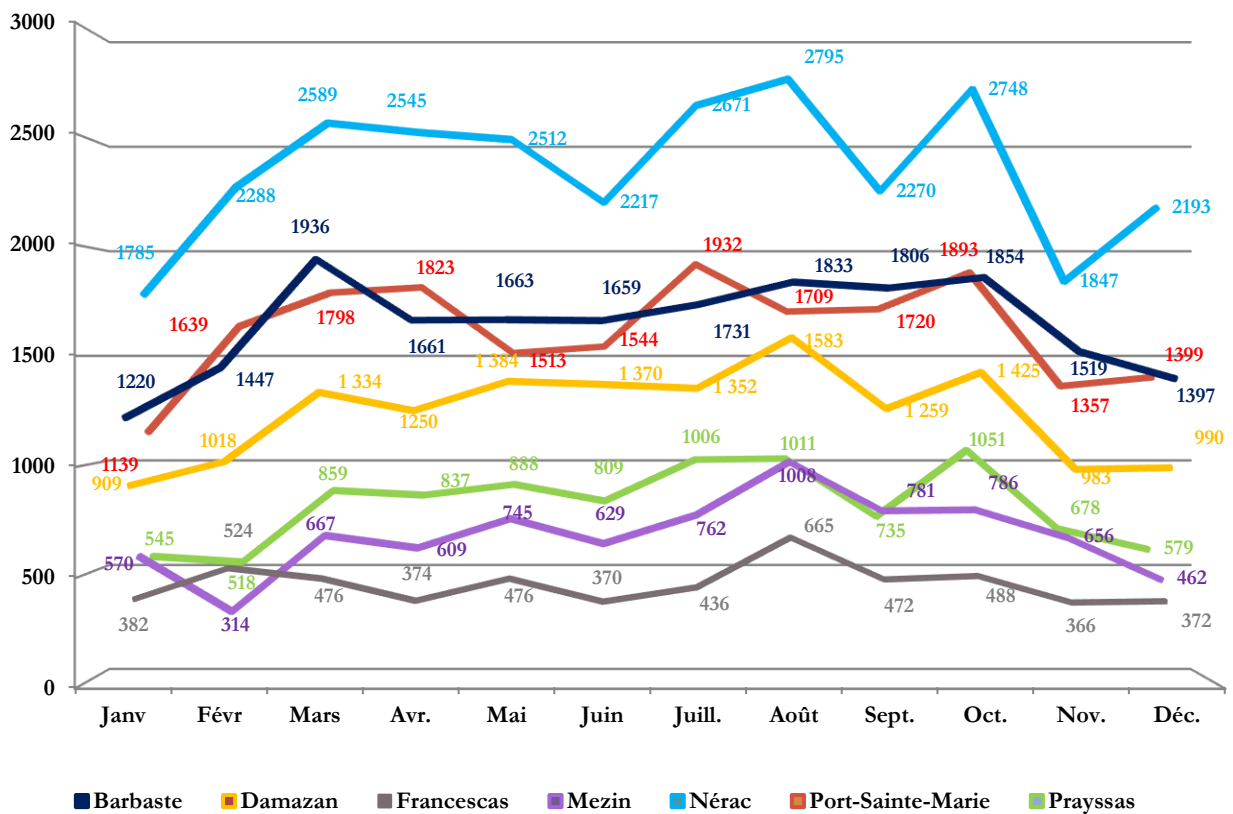
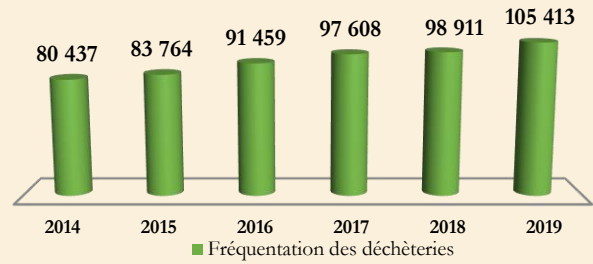
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
FRANCESCAS	Fermé	9h - 12h	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
NERAC	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PORT-SAINTE-MARIE	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PRAYSSAS	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

Tableau 10 : Horaires d'ouverture des déchèteries au 31 décembre 2019

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES



105 413
visiteurs
(soit plus de 8 700
visiteurs par mois)



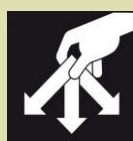
Graphique 11 : Evolution des fréquentations des déchèteries sur l'année 2019

➤ Fréquentation des déchèteries en augmentation : +31% entre 2014 et 2019

➤ Moyennes des fréquentations par déchèterie :

- ✓ Nérac : environ 2400 visites par mois
- ✓ Port-Sainte-Marie et Barbaste : environ 1 600 visites par mois
- ✓ Damazan : environ 1 200 visites par mois
- ✓ Prayssas : environ 800 visites par mois
- ✓ Mézin : environ 650 visites par mois
- ✓ Francescas : environ 450 visites par mois

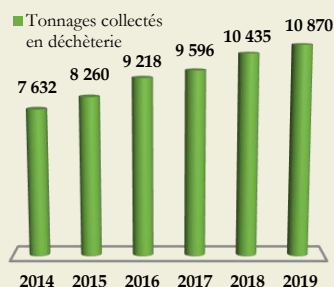
LES TONNAGES COLLECTÉS



10 870 tonnes



243 kg /hab./an



+4,2 % entre 2018
et 2019
Soit : 9 kg/hab./an

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
MÉTAUX	100,1	87,7	46,9	63	156	113	86,3	653
CARTONS	58,3	52,8	17,2	33,9	175,3	60,4	34,8	432,7
DÉCHETS VERTS	455,9	337,5	157,5	156,8	886	439,4	225,8	2 658,9
GRAVATS	478,5	271,5	146,9	108,2	797,4	510,6	282,7	2 595,8
BOIS	226,1	128,9	91,3	121,7	393,8	203,4	139	1 304,2
MOBILIER USAGÉ	135,4	136,7	-	-	195,5	163,6	-	631,2
TOUT-VENANT	313,4	284,8	126,3	174,6	507,3	404,7	232,5	2 043,6
HUILES DE VIDANGE	2,5	3,8	1,8	1,5	3,1	3,3	1,8	17,8
HUILES ALIMENTAIRES	0,4	0,7	0,4	0,3	0,6	0,8	0,4	3,6
TEXTILES	5	6,6	2,1	2,7	7,8	5,3	3,2	32,7
LAMPES				1,2				1,2
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	72,9	56,9	26,9	37,6	107,9	89,3	43,8	435,3
BATTERIES	1,8	1,8	0,3	0,5	2,1	1,6	0,5	8,6
PILES	0,5	0,6	0	0,5	0,6	0	0,6	2,8
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	4,5	5,3	0,5	0,4	8,3	6,1	3,8	28,9
RADIOGRAPHIES	0,07	0,1	0	0,07	0,07	0,1	0,03	0,4
LAINES DE VERRE	11,2	8,1	-	-	-	-	-	19,3
CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	0,1	0,1	0,01	0,06	0,08	0,06	0,03	0,4
TOTAL								10 870,1

Tableau 11 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie

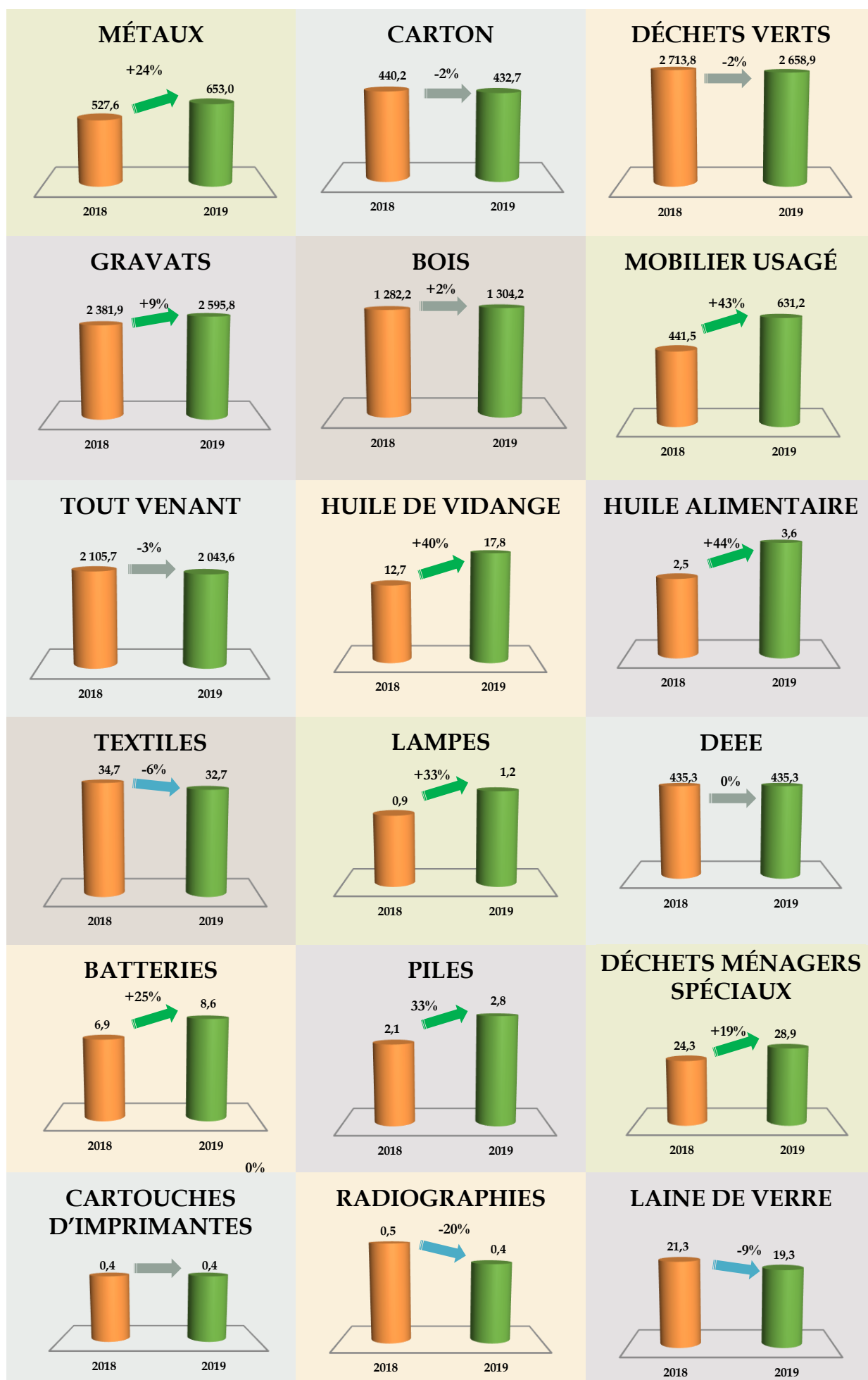


Tableau 12 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie

79,7 % des déchets collectés en déchèterie sont valorisés.

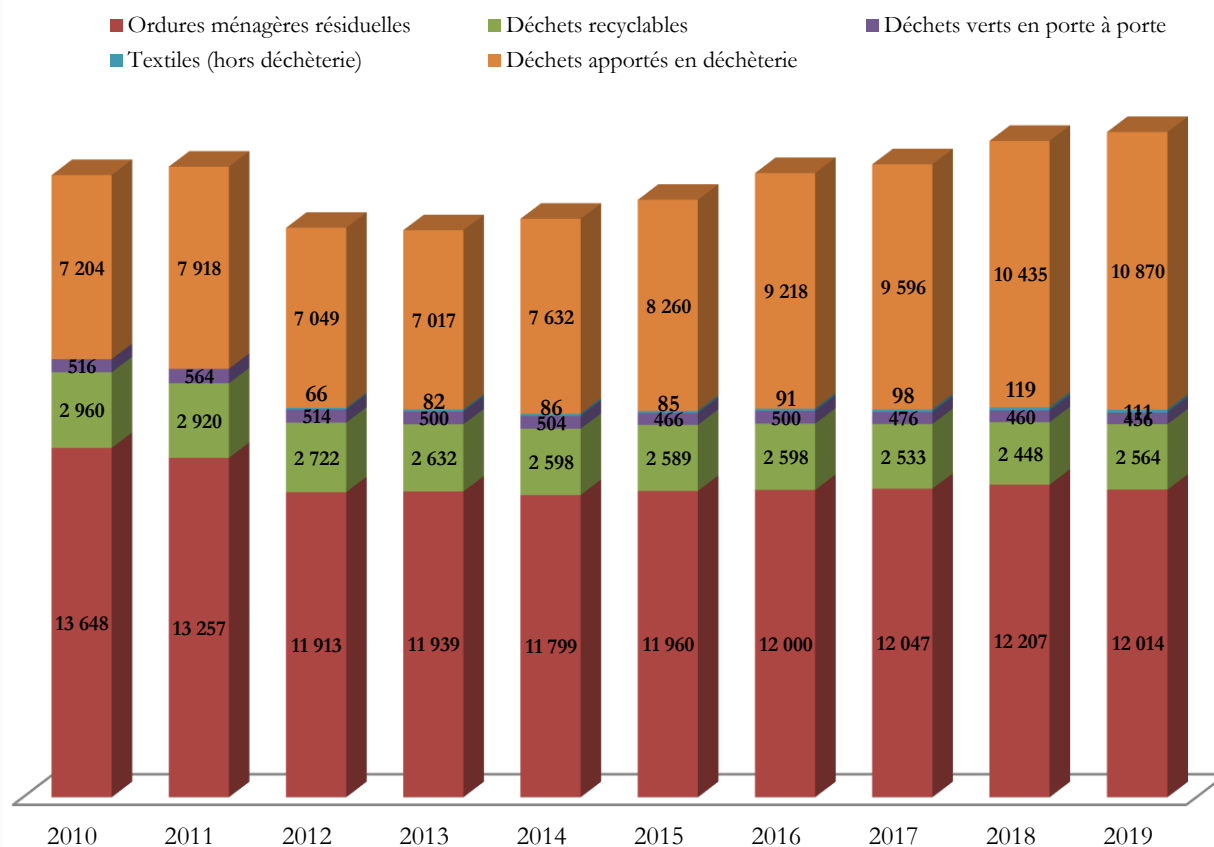
Déchets collectés	Filières / Prestataires	Traitement
MÉTAUX	Aliarec environnement (47)	Recyclage : <i>nouveaux objets métalliques</i>
CARTON	Véolia et Soulard(47)	Recyclage : <i>nouveaux cartons</i>
DÉCHETS VERTS	Sede environnement (47)	Compostage sur les plateformes de Durance
GRAVATS	Gravière de Saint Laurent (47)	Valorisation
BOIS	SEOSSE (40)	Recyclage (99%) : <i>transformation en aggloméré et récupération des métaux</i> Enfouissement (1%)
MOBILIER USAGÉ	DRIMM (31)	Recyclage (64%) : <i>Panneaux de particules, isolants, tuyaux en plastique</i> Valorisation énergétique (27%) Élimination (9%) <i>principalement enfouissement</i> ⁽¹⁾
TOUT VENANT	VALORIZON (47)	Enfouissement sur l'ISDND de Nicole
HUILE DE VIDANGE	CHIMIREC (40)	Recyclage : <i>régénération nouvelles huiles</i>
HUILES ALIMENTAIRES	ECOGRAS (33)	Valorisation : <i>transformation en biodiesel</i>
TEXTILES	LE RELAIS (32)	Réutilisation et recyclage (97%) : <i>chiffons d'essuyage, isolation, matières premières secondaires</i> , Élimination (3%)
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) ET LAMPES	ECOSYSTEMES	Recyclage (74%), valorisation principalement énergétique (16%) et élimination en filières spécialisées (10%)
PILES	COREPILE	Recyclage en nouveaux produits
BATTERIES	ALIAREC (47)	Recyclage en nouveaux produits
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	SIAP (31)	Incinération
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	SEML du Confluent (47)	Incinération dans des fours spécifiques
RADIOGRAPHIES	SCOP ARCHIMEDE (47)	Recyclage
LAINE DE VERRE	VALORIZON (47)	Enfouissement sur l'ISDND de Nicole
CARTOUCHES D'IMPRIMANTES	CORE LANDES PYRENEES (40)	Réemploi (19%) et enfouissement (81%)

(1) Données d'Ecomobilier pour l'année 2018

Tableau 13 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

6. BILAN

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS COLLECTÉS



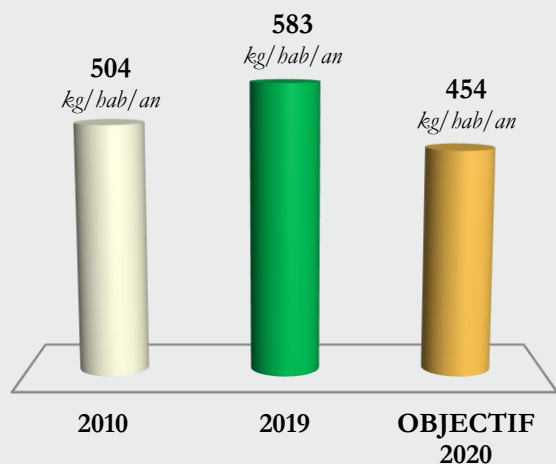
Graphique 12 : Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2019

Entre 2010 et 2019 :

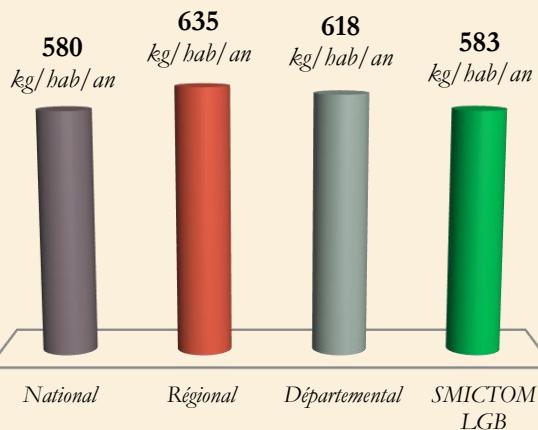
- ✓ **Diminution de la population du SMICTOM LGB de 8%** (48 529 hab. en 2010 et 44 626 hab. en 2019)
- ✓ **Augmentation de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 16%** (504 kg/hab/an en 2010 et 583 kg/hab/an en 2019).
Les Déchets Ménagers et Assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets collectés sélectivement et en déchèterie
- ✓ **Forte augmentation du ratio des déchets collectés en déchèterie de 63%** (149 kg/hab/an en 2010 et 243 kg/hab/an en 2019) et une **nette augmentation du taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie** (79,7% en 2019 par rapport à 40,4% en 2010).
- ✓ **Baisse du ratio de collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) de 4%** (353 kg/hab/an en 2010 et 339 kg/hab/an en 2019)
Les ordures ménagères et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles et les déchets collectés sélectivement

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

OBJECTIF DE LA LOI DE TRANSITION
ÉNERGETIQUE POUR CROISSANCE VERTE :
Réduction de 10% en 2020



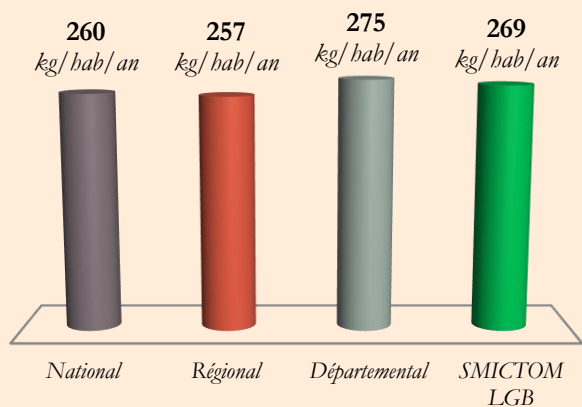
COMPARAISON AVEC LES DONNÉES
NATIONALE, RÉGIONALE ET
DÉPARTEMENTALE



Source Portail SINOE Enquête nationale Ademe 2017

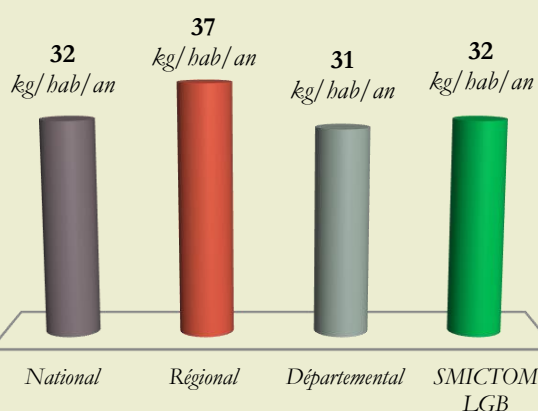
LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS (OMA)

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
(OMR)



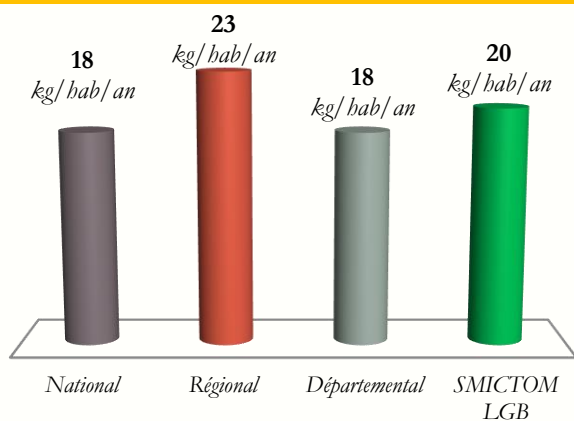
Source CITEO Journée TI Bordeaux du 20 février 2020

LE VERRE



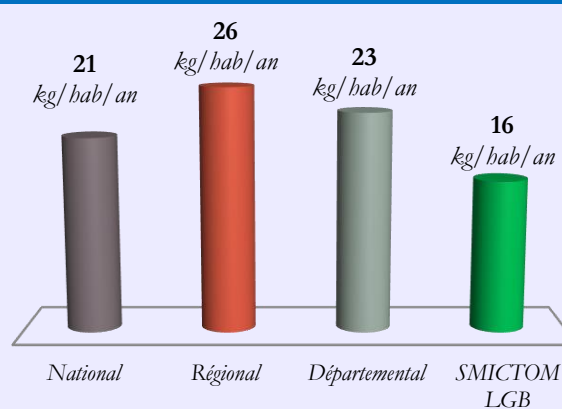
Source CITEO Journée TI Bordeaux du 20 février 2020

LES EMBALLAGES RECYCLABLES



Source CITEO Journée TI Bordeaux du 20 février 2020

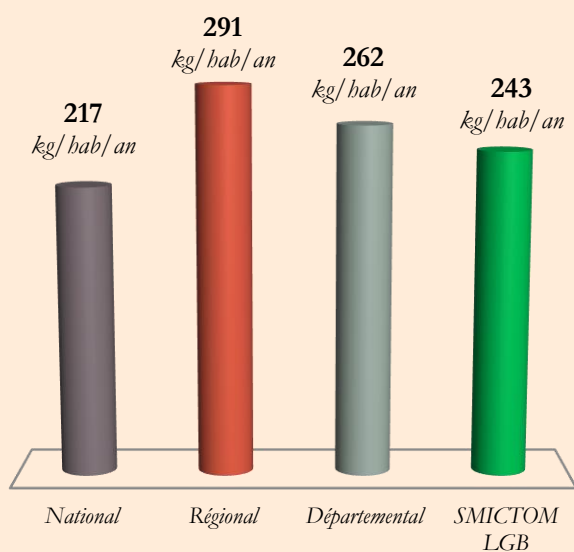
LES PAPIERS



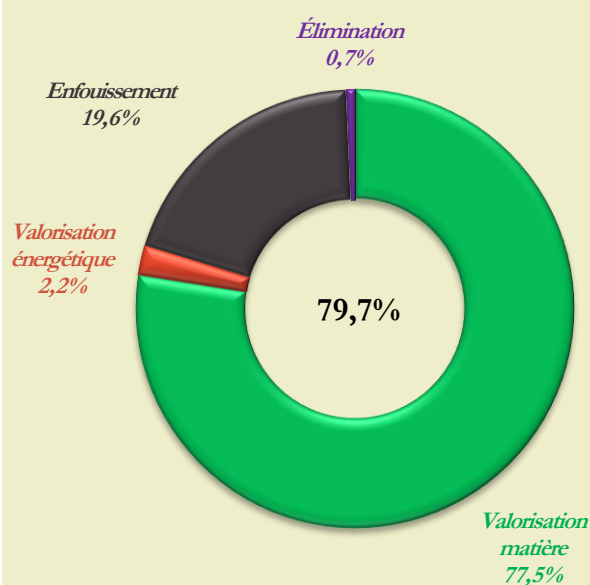
Source CITEO Journée TI Bordeaux du 20 février 2020

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE



TAUX DE VALORISATION

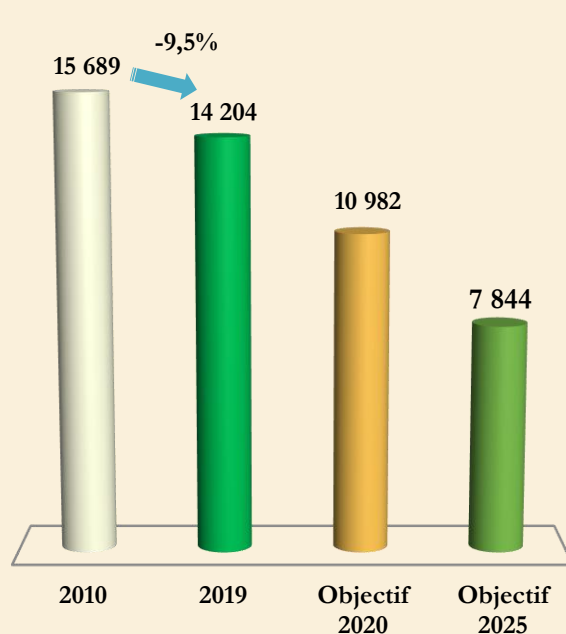
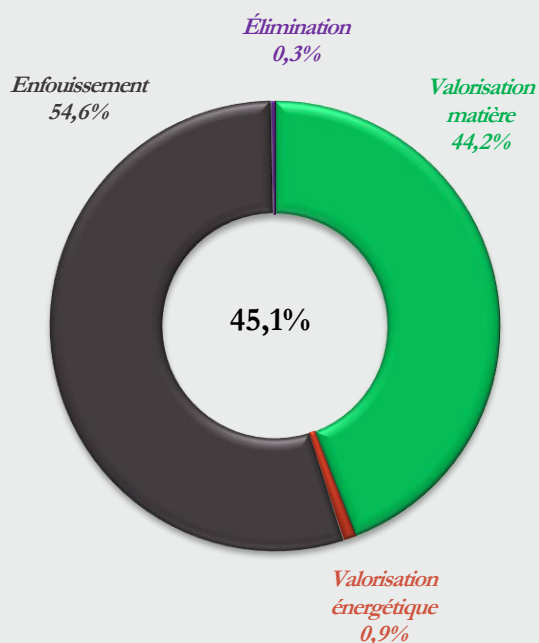


LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN CENTRE DE STOCKAGE

OBJECTIF DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE POUR CROISSANCE VERTE :
55% en 2020 et 65% en 2025

OBJECTIF DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE POUR CROISSANCE VERTE :
Réduction de 30% en 2020 et 50% en 2025



CHAPITRE 3 : LA SITUATION FINANCIÈRE

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 246 223,95	G	5 310 332,09
	Section d'investissement	B	741 565,12	H	476 675,98
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1 023 516,00
	Report en section d'investissement (001)	D		J	1 390 937,03
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 987 789,07	= G+H+I+J	8 201 461,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	195 544,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	195 544,00	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 246 223,95	= G+I+K	6 333 848,09
	Section d'investissement	= B+D+F	937 109,12	= H+J+L	1 867 613,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 183 333,07	= G+H+I+J+K+L	8 201 461,10

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
101	Aménagement casiers Fauillet	19 500,00	
114	Acquisition de véhicules de collecte	144 000,00	
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	8 010,00	
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQ	24 034,00	

- (1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R..2311-11 du CGCT).

Tableau 14 : Vue d'ensemble du compte administratif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 289 700,00	943 834,53	99 673,77		246 191,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 093 800,00	2 016 841,64			76 958,36
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 851 560,00	1 558 403,39	186 441,65		106 714,96
Total des dépenses de gestion courante		5 235 060,00	4 519 079,56	286 115,42	0,00	429 865,02
66	Charges financières	23 236,00	16 512,75	5 251,06		1 472,19
67	Charges exceptionnelles	204 000,00	1 708,92			202 291,08
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	225 590,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		5 687 886,00	4 537 301,23	291 366,48	0,00	633 628,29
023 (2)	Virement à la section d'investissement (
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	381 835,00	417 556,24			-35 721,24
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		381 835,00	417 556,24	0,00	0,00	-35 721,24
TOTAL		6 069 721,00	4 954 857,47	291 366,48	0,00	597 907,05
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	37 289,20			2 710,80
70	Produits des services, domaine et vent	453 000,00	540 010,24	31 087,37		-118 097,61
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	4 534 805,00	4 646 228,26			-111 423,26
75	Autres produits de gestion courante	17 400,00	9 144,47			8 255,53
Total des recettes de gestion courante		5 045 205,00	5 232 672,17	31 087,37	0,00	-218 554,54
76	Produits financiers		0,42			-0,42
77	Produits exceptionnels	1 000,00	34 672,13			-33 672,13
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		5 046 205,00	5 267 344,72	31 087,37	0,00	-252 227,09
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		11 900,00			-11 900,00
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	11 900,00	0,00	0,00	-11 900,00
TOTAL		5 046 205,00	5 279 244,72	31 087,37	0,00	-264 127,09
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 023 516,00				

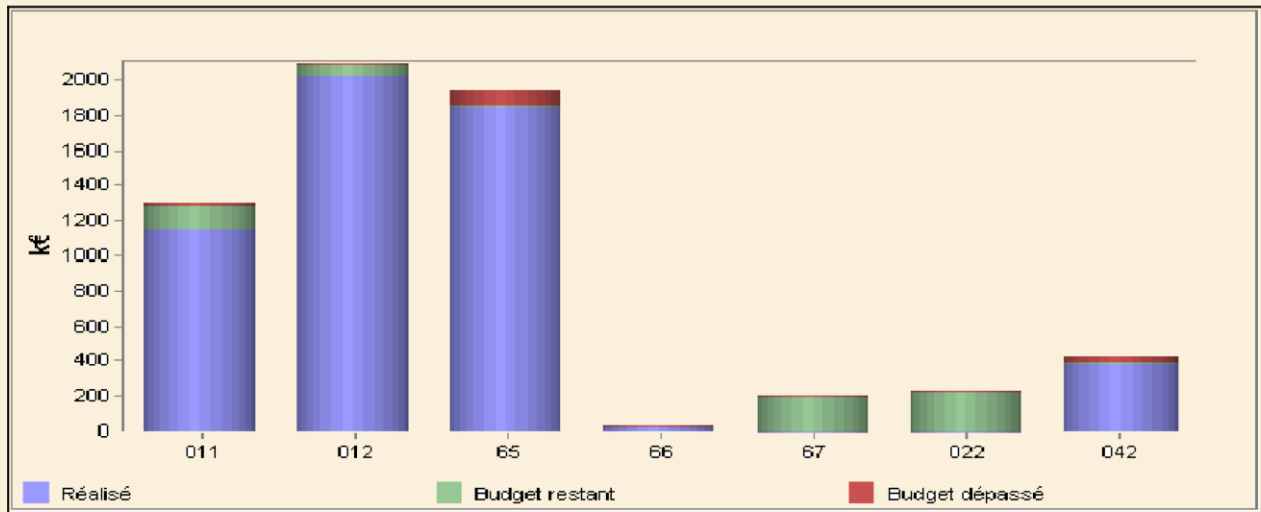
(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

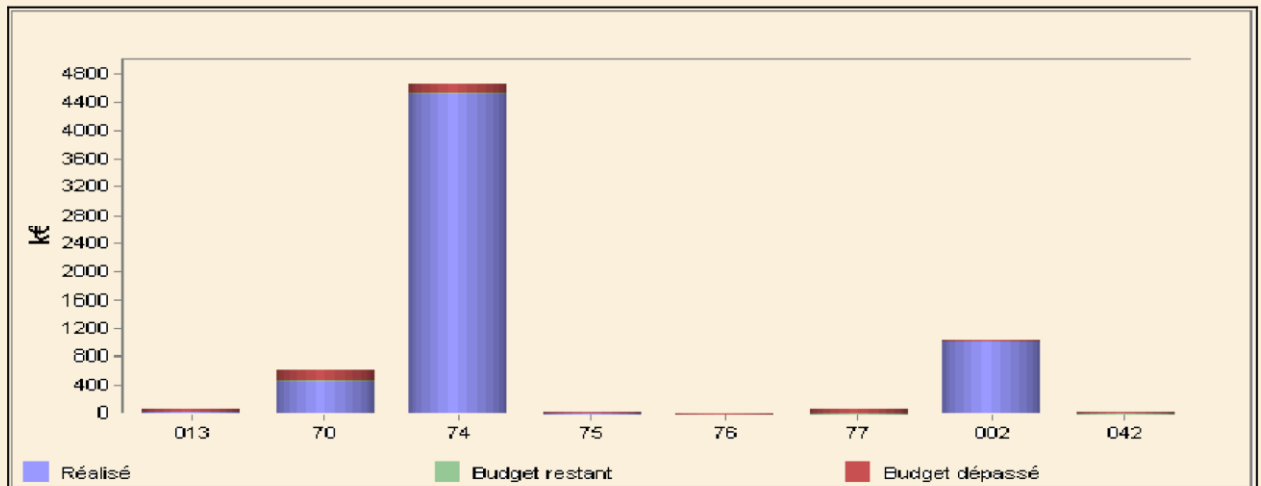
Tableau 15 : Section de fonctionnement du compte administratif 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 289 700,00	1 143 182,07	88,64%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 093 800,00	2 016 841,64	96,32%
65	Autres charges de gestion courante	1 851 560,00	1 931 286,69	104,31%
66	Charges financières	23 236,00	21 763,81	93,66%
67	Charges exceptionnelles	204 000,00	1 708,92	0,84%
022	Dépenses imprévues	225 590,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	381 835,00	417 556,24	109,36%
	TOTAL DEPENSES	6 069 721,00	5 532 339,37	91,15%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



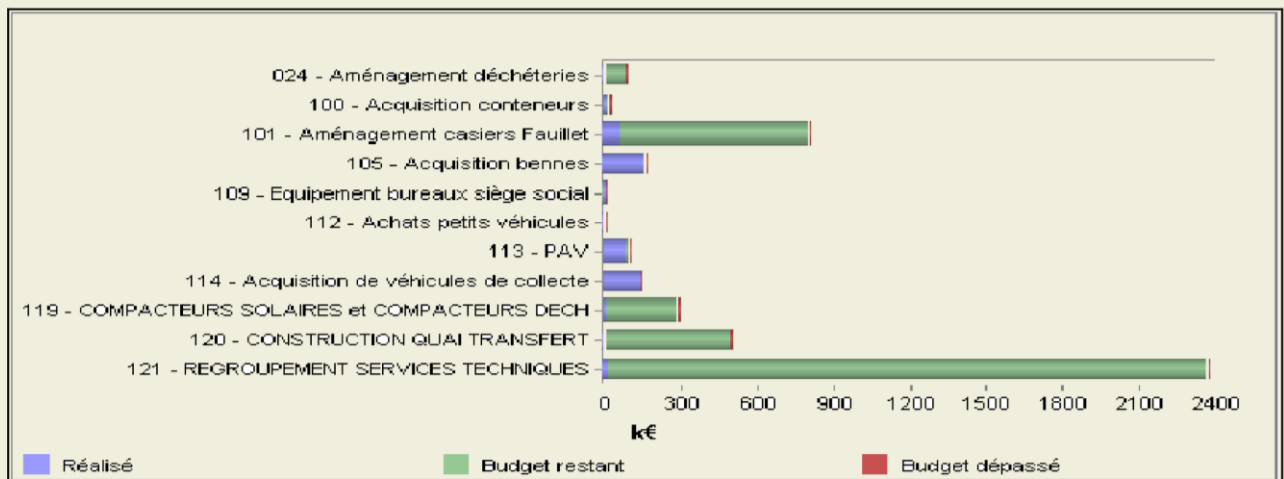
recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	40 000,00	37 289,20	93,22%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	453 000,00	602 184,98	132,93%
74	Dotations, subventions et participations	4 534 805,00	4 646 228,26	102,46%
75	Autres produits de gestion courante	17 400,00	9 144,47	52,55%
76	Produits financiers	0,00	0,42	0,00%
77	Produits exceptionnels	1 000,00	34 672,13	3467,21%
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 023 516,00	1 023 516,00	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	11 900,00	0,00%
	TOTAL RECETTES	6 069 721,00	6 364 935,46	104,86%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	7 500,00	1 374,00		6 126,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 528 000,00	344 216,09	195 544,00	3 988 239,91
	Total des dépenses d'équipement	4 535 500,00	345 590,09	195 544,00	3 994 365,91
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	367 240,00	366 915,03		324,97
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	23 032,00			
	Total des dépenses financières	390 272,00	366 915,03	0,00	324,97
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	4 925 772,00	712 505,12	195 544,00	3 994 690,88
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		11 900,00		-11 900,00
041	Opérations patrimoniales	17 160,00	17 160,00		
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	17 160,00	29 060,00	0,00	-11 900,00
	TOTAL	4 942 932,00	741 565,12	195 544,00	3 982 790,88
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	480 000,00			480 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 635 000,00	0,03		2 634 999,97
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	3 115 000,00	0,03	0,00	3 114 999,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	38 000,00	41 959,71		-3 959,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	38 000,00	41 959,71	0,00	-3 959,71
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	3 153 000,00	41 959,74	0,00	3 111 040,26
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	381 835,00	417 556,24		-35 721,24
041	Opérations patrimoniales	17 160,00	17 160,00		
	Total des recettes d'ordre d'invest.	398 995,00	434 716,24	0,00	-35 721,24
	TOTAL	3 551 995,00	476 675,98	0,00	3 075 319,02
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 390 937,03			

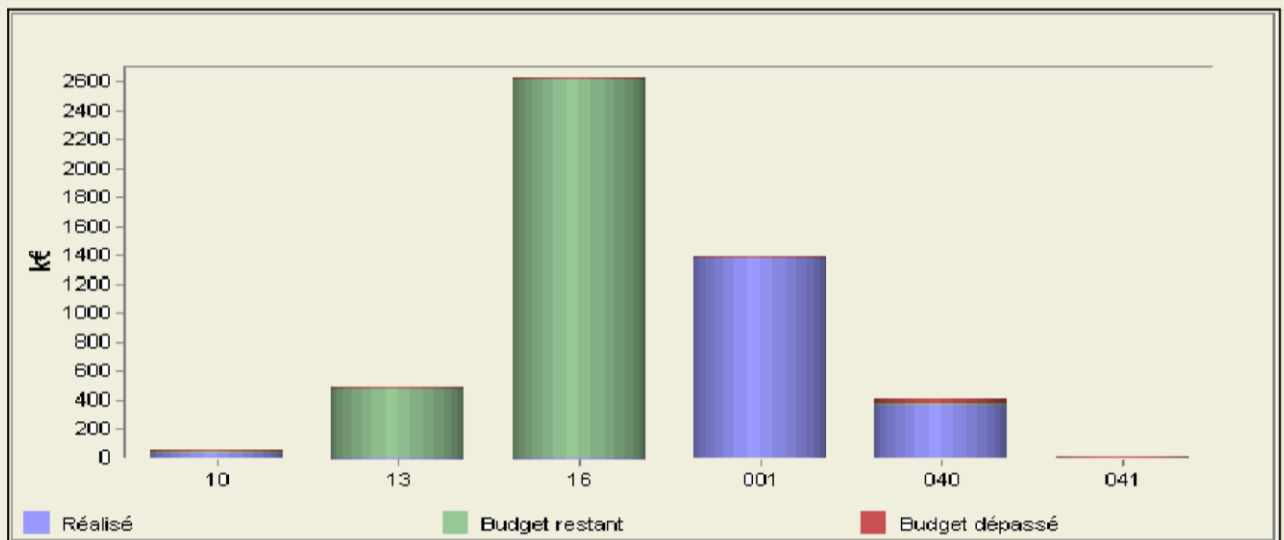
Tableau 16 : Section d'investissement du compte administratif 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Opérations d'équipement				
Opération d'équipemen	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	85 300,00	6 810,00	7,98%
100	Acquisition conteneurs	25 000,00	19 404,24	77,62%
101	Aménagement casiers Fauillet	811 500,00	69 166,50	8,52%
105	Acquisition bennes	170 000,00	166 800,00	98,12%
109	Equipement bureaux siège social	5 000,00	1 396,80	27,94%
112	Achats petits véhicules	11 000,00	10 014,76	91,04%
113	PAV	104 200,00	94 191,79	90,40%
114	Acquisition de véhicules de collecte	144 000,00	144 000,00	100,00%
119	COMPACTEURS SOLAIRES et COMPACTEURS	292 000,00	12 000,00	4,11%
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	500 000,00	8 010,00	1,60%
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQUES	2 380 000,00	25 110,00	1,06%
	TOTAL DEPENSES	4 528 000,00	556 904,09	12,30%

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 000,00	41 959,71	110,42%
13	Subventions d'investissement reçues	480 000,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	2 635 000,00	0,03	0,00%
001	Excédent d'investissement reporté	1 390 937,00	1 390 937,03	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	381 835,00	417 556,24	109,36%
041	Opérations patrimoniales	17 160,00	17 160,00	100,00%
	TOTAL RECETTES	4 942 932,00	1 867 613,01	37,78%

2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNÉE 2019

Section de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S.	P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
dépenses							
cpte 60-achats & varia° de stocks	8 649,34	206 681,01	19 222,22	48 252,56	4 286,36	40,01	287 131,50
Cpte 61- autres charges externes	6 058,79	161 417,26	12 740,94	53 971,54	18 126,87	536,78	252 852,18
Cpte 62- autres services extérieurs	637,68	7 415,54	97,70	3 575,47	207,36	9,84	11 943,59
Cpte 63 – impôts et taxes	-	2 578,50	308,22	501,56	308,22	-	3 696,50
TOTAL 011	15 345,81	378 092,31	32 369,08	106 301,13	22 928,81	586,63	555 623,77
Cpte 63 taxes sur rémunérations	1 323,95	19 687,10	1 150,53	1 541,94	772,95	119,75	24 596,22
Cpte 64 – charges de personnel	68 293,64	929 822,44	57 216,27	77 643,79	38 654,31	6 111,09	1 177 741,54
TOTAL 012	69 617,59	949 509,54	58 366,80	79 185,73	39 427,26	6 230,84	1 202 337,76
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	881,96	12 094,42	30 477,55	101 067,91	977,08	24,39	145 523,31
art. 66111 – intérêts des emprunts	-	2 404,80	386,40	1 886,87	-	-	4 678,07
Art. 668 – autres garanties financières	-	-	-	-	-	-	-
Cpte 67 – charges exceptionnelles	-	23 023,60	860,00	-	165,00	1 326,00	25 374,60
042- opération d'ordre	7 101,37	147 481,06	20 694,36	130 568,41	-	117,16	305 962,36
TOTAL FONCTIONNEMENT	92 946,73	1 512 605,73	143 154,19	419 010,05	63 498,15	8 285,02	2 239 499,87
Cpte 1641 – capital des emprunts	-	162 137,54	24 000,00	70 741,44	-	-	256 878,98
TOTAL GENERAL	92 946,73	1 674 743,27	167 154,19	489 751,49	63 498,15	8 285,02	2 496 378,85

Section de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S.	P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
recettes							
Cpte 013 atténuation de charges	-	26 873,12	-	518,63	-	-	27 391,75
Cpte 70 prestations-redevances	-	-	-	-	31,20	6 410,00	6 441,20
Art. 7088 reprise des matériaux	1 017,61	-	24 901,33	115 416,10	-	-	141 335,04
TOTAL 70	1 017,61	-	24 901,33	115 416,10	31,20	6 410,00	147 776,24
74 CNASEA et divers	-	10 963,61	-	-	-	-	10 963,61
744 - FC TVA	136,12	-	-	-	-	-	136,12
7478- soutiens éco organismes	-	-	57 876,87	172 573,59	-	-	230 450,46
TOTAL 74- Dota°-participations	136,12	10 963,61	57 876,87	172 573,59	-	-	241 550,19
TOTAL 75- Autres produits	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 76- Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-
7718- produits exceptionnels	1 755,00	3 932,86	-	1 758,57	-	-	7 446,43
775 Cessions	-	11 263,60	860,00	-	165,00	1 326,00	13 614,60
7761 Diff. Sur réalisations	-	11 760,00	-	-	-	-	11 760,00
778-Remb.Divers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL 77- produits exception.	1 755,00	26 956,46	860,00	1 758,57	165,00	1 326,00	32 821,03
TOTAL	2 908,73	64 793,19	83 638,20	290 266,89	196,20	7 736,00	449 539,21
74741- Participa° des adhérents	-	1 400 775,00	88 000,08	120 000,00	74 705,04	-	1 683 480,12
TOTAL DES RECETTES REELLES	2 908,73	1 465 568,19	171 638,28	410 266,89	74 901,24	7 736,00	2 133 019,33

à financer OU excédent	- 90 038,00	- 1 447 812,54	- 59 515,99	- 128 743,16	- 63 301,95	- 549,02	- 1 789 960,66
------------------------	-------------	----------------	-------------	--------------	-------------	----------	----------------

COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	- 7,35 €	- 187,93 €	- 67,79 €	- 41,26 €	- 114,68 €		
COÛT SERVICES / Habitant	- 1,95	- 31,36					

Section de fonctionnement	TRAITEMENT COL.OM	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	PREV°	R.S. TEOMI	COMMUNICA°	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
dépenses								
Cpte 60-achats & varia° de stocks		2 125,90	96 680,07	3 749,34	-	324,80	20 962,99	410 974,60
Cpte 61- autres charges externes		66 800,38	228 092,46	10 598,17	5 524,24	1 146,34	28 218,40	593 232,17
Cpte 62- autres services extérieurs		392,09	3 795,20	2 656,99	480,00	392,90	14 792,24	34 453,01
Cpte 63 – impôts et taxes		265,00	887,02	-	-	-	-	4 848,52
TOTAL 011	-	69 583,37	329 454,75	17 004,50	6 004,24	1 864,04	63 973,63	1 043 508,30
Cpte 65 taxes sur rémunérations		134,87	8 190,16	1 136,61	1 151,03	706,60	4 793,64	40 709,13
Cpte 64 – charges de personnel		6 954,24	394 258,26	52 947,12	61 897,39	35 809,47	246 524,49	1 976 132,51
TOTAL 012	-	7 089,11	402 448,42	54 083,73	63 048,42	36 516,07	251 318,13	2 016 841,64
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	1 318 879,77	1 030,77	226 436,21	246,67	5 193,85	5 664,49	41 869,97	1 744 845,04
art. 66111 – intérêts des emprunts		0,02	11 061,26		152,07		3 030,19	18 921,61
Art. 668 – autres garanties financières		2 842,20	-		-		-	2 842,20
Cpte 67 – charges exceptionnelles		954,32	1 060,00		10 234,60			37 623,52
042- opération d'ordre			28 379,28	5 072,31	3 939,04		38 288,65	381 641,64
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 318 879,77	81 499,79	998 839,92	76 407,21	88 572,22	44 044,60	398 480,57	5 246 223,95
Cpte 1641 – capital des emprunts			92 526,05		5 000,00		12 500,00	366 905,03
TOTAL GENERAL	1 318 879,77	81 499,79	1 091 365,97		93 572,22	44 044,60	410 980,57	5 613 128,98

Section de fonctionnement	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	PREV°	R.S. TEOMI	COMMUNICA°	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
recettes								
Cpte 013 atténuation de charges	-	-	7 399,40	454,72		2 043,33	-	37 289,20
Cpte 70 prestations-redevances	-	317,10	-	750,00	300 843,98			307 602,28
Art. 7088 reprise des matériaux	-	-	121 410,29					262 745,33
TOTAL 70	-	317,10	121 410,29	750,00	300 843,98	-	-	571 097,61
74 CNASEA et divers	-		3 600,11				771,53	15 335,25
744 - FC TVA			309,46				9,84	455,42
7478- soutiens éco organismes	-		153 219,48			4 462,60	-	388 132,54
TOTAL 74- Dota°-participations	-	-	157 129,05			4 462,60	781,37	403 923,21
TOTAL 75- Autres produits	-	-	-			-	9 144,47	9 144,47
TOTAL 76- Produits financiers	-	-	-			-	0,42	0,42
7718- produits exceptionnels	-	-	3 210,00				1,10	10 657,53
775 Cessions	-	-	920,00		9 480,00		-	14 534,60
7761 Diff. Sur réalisations			140,00					11 900,00
778-Remb.Divers			-					-
TOTAL 77- produits exception.	-	-	4 270,00	-	9 480,00	-	1,10	46 572,13
TOTAL	-	317,10	290 208,74	1 204,72	310 323,98	6 505,93	9 927,36	1 068 027,04
74741- Participa° des adhérents	1 403 500,08	-	1 155 324,85					4 242 305,05
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 403 500,08	317,10	1 445 533,59		310 323,98	6 505,93	9 927,36	5 310 332,09
à financer OU excédent	- 1 318 879,77	- 81 182,69	- 708 631,18	- 75 202,49	221 751,76	- 37 538,67	- 388 553,21	- 4 178 196,91
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	- 109,79 €							
COÛT SERVICES / Habitant	- 28,56	- 1,76	- 15,35	- 1,63	4,80	- 0,81	- 8,42	- 90,49 €

TOTAL DES DEPENSES 2019 5 246 223,95 €
TOTAL DES PRODUITS 2019 1 068 027,04 €
Participations dues en 2019 4 178 196,91 €
Participations reçues en 2019 4 242 305,05 €
REGULARISATION 2019 64 108,14 €

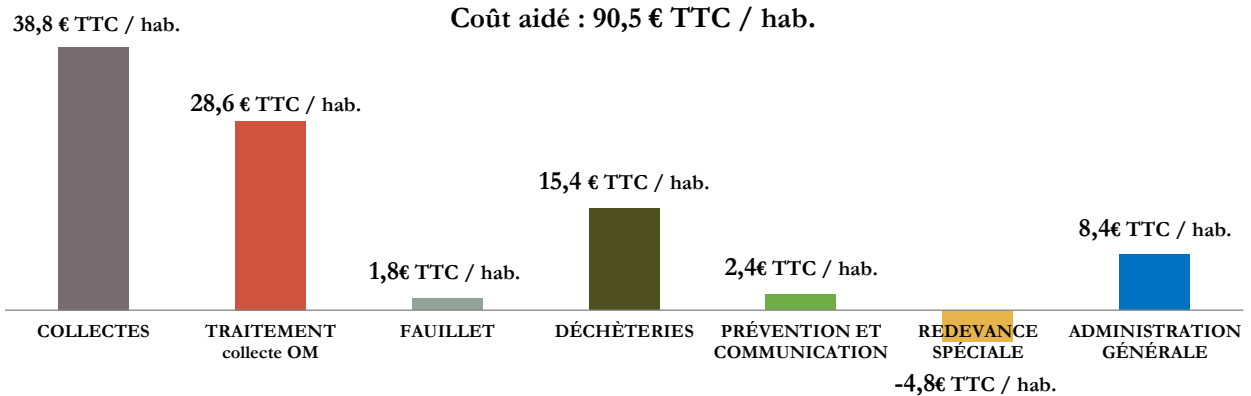
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 64 108,14 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 REPORTE 1 023 516,00 €

EXCEDENT A REPORTER SUR 2020 1 087 624,14

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

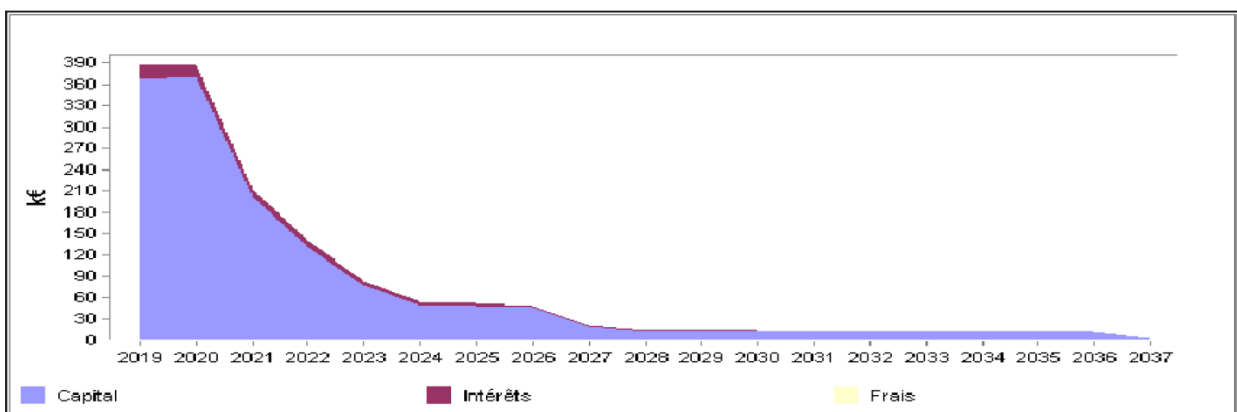
Il représente l'ensemble des charges (structure, collecte, communication, prévention, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).



Selon le référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, étude réalisée par l'ADEME sur les données de l'année 2016, le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante rurale est de 85,9 € HT/habitant.

3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2019	366 915,11	21 300,15	0,00	388 215,26
2020	370 284,24	16 622,50	0,00	386 906,74
2021	200 916,16	11 847,38	0,00	212 763,54
2022	132 959,92	8 694,57	0,00	141 654,49
2023	77 338,82	6 928,59	0,00	84 267,41
2024	48 238,50	5 466,59	0,00	53 705,09
2025	48 993,08	4 105,75	0,00	53 098,83
2026	47 269,74	2 722,84	0,00	49 992,58
2027	19 441,65	1 741,18	0,00	21 182,83
2028	12 500,00	1 519,85	0,00	14 019,85
2029	12 500,00	1 348,59	0,00	13 848,59
2030	12 500,00	1 177,34	0,00	13 677,34
2031	12 500,00	1 006,10	0,00	13 506,10
2032	12 500,00	834,85	0,00	13 334,85
2033	12 500,00	663,59	0,00	13 163,59
2034	12 500,00	492,34	0,00	12 992,34
2035	12 500,00	321,10	0,00	12 821,10
2036	12 500,00	149,85	0,00	12 649,85
2037	3 125,00	10,70	0,00	3 135,70

4. MONTANT ANNUEL 2019 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾

Prestataire	Montant annuel en €TTC
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT INTERMARCHÉ	169 884
SAUBEAU	186 770
SMACL ASSURANCES	75 719
SUPER U	194 099
VEOLIA PROPRETE AQUITAINE	97 827
QUADRIA	82 442
SEMAT	72 600
TAQUIPNEU	52 741

⁽¹⁾ Seules sont listées comme étant « principales » les prestations supérieures à 50 000 €TTC/an

CHAPITRE 4 :

PERSPECTIVES 2020

RAPPEL DES LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES

- Le **renouvellement du parc des véhicules** (BOM, polybennes, caissons des déchèteries) et vente du matériel non utilisé
- **Rationalisation des circuits de collectes** des ordures ménagères et sélectives (porte à porte et apport volontaire) dans une logique de réduction des fréquences de collecte à service constant
 - ✓ Suite à la réussite du test sur Prayssas déploiement d'espaces propreté avec compacteurs solaires et points d'apport volontaire (2 ou 3 en 2020)
 - ✓ Mise en place de tests pour la gestion des biodéchets, notamment distribution des composteurs individuels, plateformes de compostage partagés en poursuivant avec Prayssas commune pilote et en associant d'autres communes, bokaschi, déshydrateur (en location)
- **Poursuite de l'installation de points d'apport volontaire supplémentaires pour les 3 matériaux**, afin d'offrir un maillage complet dans une logique de territoire et de respect des objectifs fixés par Citéo
- Gestion du parc de 11 BOM en 2019 à 10 BOM en 2020
- **Poursuite des changements au niveau de la collecte sélective en porte à porte :**
 - ✓ En 2019 (2^{ème} semestre), suppression sur les communes de Port-Sainte-Marie et Aiguillon
 - ✓ Au 1^{er} juillet 2020 suppression de la collecte sélective en porte à porte sur tout le territoire
- **Poursuite de l'adaptation et mise aux normes des déchèteries** (Barbaste et Nérac sur 2020)
- **Poursuite des actions de prévention** auprès des établissements scolaires du territoire, des collectivités, des associations...pour la prévention et la réduction des déchets (stabilisation voire baisse des ordures ménagères résiduelle entre 2018 et 2019 : 193 tonnes en moins)
- **Maitrise des charges de personnel** (+1,4% entre 2018 et 2019 /baisse résiduelle entre 2019 et 2020)

RAPPEL DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES, CONTEXTUELLES ET ÉCONOMIQUES

- **Augmentation des tarifs de traitement** de ValOrizon :
 - ✓ Ordures ménagères résiduelles et encombrants de 96,30 €HT à 97,88 €HT
 - ✓ Tri sélectif de 212 €HT à une ventilation comme suit : tri 195 €HT Refus : 106,50 €HT
- **Augmentation des coûts de carburant** contenue par la rationalisation des circuits et la prévention
 - ✓ De 2018 à 2019 : +6,3%
 - ✓ De 2019 à 2020 (prévision) : +8%
- **Fermeture de l'ISDND de Fauillet au 31/12/2018 engendrant un traitement du tout venant** par ValOrizon (environ 200 000 €) ; **et des frais de fonctionnement** (analyse, traitement des lixiviats) « secs » (environ 105 450 € 2020 / 163 180 € en 2019) soit l'équivalent de 2,29€/hab.)
- Des recettes de vente des matériaux en diminution (effondrement des tarifs de rachat de papiers/cartons,...)
- Des soutiens moins importants

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2020 – 4 266 644 €

PRINCIPAUX INVESTISSEMENT	MONTANT
Création du site de CANTIRAN :	
- Quai de transfert	748 000 € (dont 8 000 € RAR 2019)
- Services techniques	1 574 034 € (dont 24 034 € RAR 2019)
Réhabilitation de l'ISDND de Fauillet dans son intégralité	1 369 500 € (dont 19 500 € RAR 2019)
Aménagement des déchèteries	71 100 €
Équipement informatique	40 000 €
Points d'apport volontaire	70 000 €
Acquisition véhicules de collecte	234 000 € (dont 144 000 € RAR 2019)
Composteurs	25 000 €
Compacteurs	126 000 €
Conteneurs	4000 €

FINANCEMENT

- Excédent reporté : 1 126 047€
- FCTVA : 53 350€
- Amortissement : 424 000€
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 100 000€
- Virement section de fonctionnement : 353 754€
- Emprunts et subventions : 1 550 000€

OBJECTIF 2020 POUR LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES

Contenir l'augmentation des coûts, réaliser les investissements nécessaires à la pérennité du syndicat en assurant sa sécurité financière (état de la dette, trésorerie à 3 mois de fonctionnement).

Si l'atteinte de ces objectifs requière l'augmentation des participations des adhérents, elle se fait dans de justes proportions dans un contexte financier toujours plus contraint.

L'accent sera mis sur la prévention et la réduction des déchets collectés en partenariat et synergie avec tous les acteurs.

Liste des figures, tableaux et graphiques

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population (Source INSEE : Populations légales municipales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2019 – Référence statistique 2016)	6
Figure 2 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers	22
Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers spéciaux	23
Figure 4 : Les filières de recyclage	34
Figure 5 : Le réseau des déchèteries	39
Tableau 1 : Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB	6
Tableau 2 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB au 31 décembre 2019	25
Tableau 3 : Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical au 31 décembre 2019	26
Tableau 4 : Tonnages des emballages recyclables collectés en porte à porte	30
Tableau 5 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points d'apport volontaire	31
Tableau 6 : Tonnages et ratios de collecte des emballages recyclables	31
Tableau 7 : Bilan sur le tri des déchets recyclables	32
Tableau 8 : Tonnages et des performances de tri	33
Tableau 9 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire	37
Tableau 10 : Horaires d'ouverture des déchèteries	39
Tableau 11 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie	41
Tableau 12 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie	42
Tableau 13 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	43
Tableau 14 : Vue d'ensemble du compte administratif 2019	47
Tableau 15 : Section de fonctionnement du compte administratif 2019	48
Tableau 16 : Section d'investissement du compte administratif 2019	50
Graphique 1 : Pyramide des âges au 31/12/2018	7
Graphique 2 : Evolution du taux d'absentéisme	7
Graphique 3 : Evolution et répartition par type d'absence	7
Graphique 4 : hausses du taux de TGAP « Stockage » (Source article 266 nomies du code des douanes modifié par la loi N°2019-1479 du 28 décembre 2019 -art63- Calendrier des hausses de taux de TGAP pour des installations de stockage autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté comparable à l'ISDND de Nicole)	8
Graphique 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées	28
Graphique 6 : Ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2018 et 2019	31
Graphique 7 : Comparaison des performances de tri du Syndicat, avec le niveau départemental, régional et national	33
Graphique 8 : Comparaison des performances de tri entre 2018 et 2019	33
Graphique 9 : Evolution des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte entre 2014 et 2019	35
Graphique 10 : Evolution des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte en 2019	35
Graphique 11 : Evolution des fréquentations des déchèteries sur l'année 2018	40
Graphique 12 : Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2019	44



SMICTOM LOT – GARONNE – BAÏSE

17, AVENUE DU 11 NOVEMBRE – 47190 AIGUILLON
TEL : 05 53 79 83 30 – FAX : 05 53 79 83 31

www.smictomlgb.fr